

# Le Journal des Soldats Blessés aux Yeux



*Ce Journal, qui paraît une fois par  
mois, n'est pas mis dans le commerce*



**Il est exclusivement réservé aux  
soldats blessés aux yeux, à qui  
il est envoyé gratuitement, et aux  
personnes qui s'intéressent à eux**



**DIRECTEUR - GÉRANT**  
**M. BRIEUX, de l'Académie française**  
26, Rue Victor-Massé, Paris



**ADMINISTRATION**  
**LES ANNALES**  
# 51, rue Saint-Georges  
# # # # # PARIS

LISTE DES SOLDATS AVEUGLES

anciens pensionnaires de Reully, exerçant un métier et ayant reçu un matériel et des marchandises de l'Œuvre des Amis des Soldats Aveugles.

Kervil, Yves.....	pailleur	Pluguffan (Finistère).
Saint-Martin, Jean.....	pailleur	Au Mas de Rivals, par Villefranche (Aveyron).
Badel, Pierre.....	canneur	A Mexmieux (Ain).
Viault, Henri.....	brossier	31, rue du Palais-de-Justice, Melun.
Quittanson, Jean-Marie.....	brossier	Cistrière, par La Chaise-Dieu (Haute-Loire).
Angot, Alphonse.....	brossier	15, rue Paul-Marion, Le Havre.
Boérie, Jean-Baptiste.....	canneur	Feliceto, par Muro, Corse.
Lucas, Georges.....	brossier	Villedieu-sur-Indre (Indre).
Garcin, Marie.....	brossier	La Combe, par Sillingy (Haute-Savoie).
Rouziès, Baptiste.....	pailleur	Maulin de la Barthe, par Morlhon (Aveyron).
Jules, Anatole.....	brossier	Lurcy-Lévy (Allier).
Martinez, François.....	brossier	rue du Sphinx, Philippeville, Algérie.
Lapôtre, Léon.....	brossier	Jouet-sur-l'Aubois (Cher).
Auclair, Auguste.....	brossier	La Folie, par Saint-Marcel (Indre).
Papineau, Marcel.....	canneur-paill.	Soudan (Deux-Sèvres).
Menuet, Pierre.....	brossier	137, route Nationale, à Saint-Servan.
Alison, Elie-Eugène.....	brossier	103, rue Saint-Maur, Paris.
Seebacher, Albert.....	brossier	rue de Reully, Paris.
Albert, Henri.....	fileteur	Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).
Person, Camille.....	brossier	8, rue de la Roche, Pontoise.
Febvre, Pierre.....	canneur-paill.	Montreuillon (Nièvre).
Germa, Fernand.....	fileteur-paill.	Durfort, par Sorèzes (Tarn).
Sautejean, Joseph.....	brossier	impasse Babylone, Limoges (Haute-Vienne).
Cluzelaud, François.....	brossier	Benodet, par Quimper (Finistère).
Millepied, Augustin.....	brossier	Lugon (Gironde).
Mohammed ben Brahim.....	brossier	Cinains, par Chinon (Indre-et-Loire).
Riau, Joseph.....	brossier	Bosc-le-Hard (Seine-Inférieure).
Petit, Joseph.....	brossier	Cadenet (Vaucluse).
Barthélémy, Etienne.....	brossier	4, r. de la Pompe, Guingamp (Côtes-du-Nord).
Fondeville, Georges.....	brossier	La Fourberie, par St-Lunaire (Ille-et-Vilaine).
Couesnon, Marie-Ange.....	brossier	Goudelin (Côtes-du-Nord).
Ellien, Pierre-Marie.....	brossier	81, rue de la Pierre-Levée, Poitiers.
Brissonnet, Louis.....	brossier	14, rue de Berry, Paris.
Nonorgues, Albert.....	brossier	8, rue Alfred-Couillard, Clichy (Seine).
Grabehrr, René.....	brossier	Ouillères-de-Mervent, par Mervent (Vendée).
Cléret, Alcide.....	brossier	Pont-aux-Cerfs, par Hondschoote (Nord).
Lehouck, Auguste.....	brossier	7, rue des Ecoles, aux Lilas (Seine).
Johannet, Georges.....	fileteur	La Ferté-Macé (Orne).
Artel, François.....	canneur	Lacroix-Barrez (Aveyron).
Plenacoste, Jean-Baptiste.....	brossier	Beauvoir, par Pontorson (Manche).
Alix, Julien.....	pailleur	Bruc, par Pipriac (Ille-et-Vilaine).
Berthier, Félix.....	pailleur	11, rue Tudelle, Orléans.
Brinon, Auguste.....	brossier	3, rue Charles-Beaudelaire, Paris.
Legrand, Léonce-Edmond.....	brossier	6, rue Plâtrière, Meulan (Seine-et-Oise).
Pérelle, Auguste.....	brossier	Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).
Théret, Georges.....	canneur	rue Sainte-Marguerite, Houilles (Seine-et-Oise).
Eiselé, Jean.....	brossier	Alet, commune de Civray-s.-Elves, par Liguell (Indre-et-Loire).
Gatillon, Eugène.....	brossier	Trun (Orne).
Aumont, Victor.....	brossier	111, rue Saint-Antoine, Paris.
Cohen, Jacques.....	brossier	25, r. des Halles, St-Nazaire (Loire-Inférieure).
Picaud, Louis.....	brossier	32, rue de Flandre, Hazebrouck (Nord).
Pouille, Boniface.....	brossier	7, rue de Sauvigny, Avallon (Yonne).
Tuloup, Eugène.....	brossier	Flixécourt (Somme).
Prévost, Léopold.....	brossier	Louveciennes (Seine-et-Oise).
Souverain, Etienne.....	brossier	

LISTE DES SOLDATS AVEUGLES

non pensionnés de Reully, exerçant un métier et ayant reçu un matériel et des marchandises de l'Œuvre des Amis des Soldats Aveugles.

Evrat.....	brossier	Au Grand-Peugny, p. Bray-s.-Seine (S.-et-M.)
Goussin, Jean.....	brossier	Villaines, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).
Archambault, Louis.....	pailleur	Flavigny, par Nérondes (Cher).
Perrot, Michel.....	brossier	Saint-Rémy-en-Rollat (Allier).
Bouillon, Jacques.....	brossier	66, rue de la Boule, Flers (Orne).
Davidan.....	brossier	Maison-Neuve, Cormeray (Loir-et-Cher).
Vion, Claude.....	brossier	Villegaudin, par Serrigny (Saône-et-Loire).

ECOLE DE REEDUCATION

DE LYON-VILLEURBANNE

*Etat nominatif des aveugles sortis de l'Ecole.*

Perrin, Antoine-Jean, Autun (Saône-et-Loire), Cannage.  
 Margault, Marcel, au Brion, Vierzon (Cher). Cannage et brosserie.  
 Saint-Marty, Jean, Saint-Félix, canton de Revel (Haute-Garonne). Cannage.  
 Henzé, Jean-Marie, Taden, par Dinant (Côtes-du-Nord). Brosserie.  
 Gailly, Prosper, Balestran, canton de Lavelanet (Ariège). Cannage.  
 Bouillon, Jacques, Flers, 66, rue de la Boule (Orne). Brosserie et agriculture.  
 Vion, Claude, Villegodin, canton de Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire). Cannage et brosserie.  
 Forest, Claude-Antoine, Villefranche-sur-Saône (Rhône). Directeur de Coopérative.  
 Petitdidier, Auguste, Remiremont (Vosges). Négociant en quincaillerie.  
 Potdevin, Louis, Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre). Brosserie.  
 Bardoux, Robert, 92, quai Jemmapes, à Paris. Dactylographe.  
 Ducos, Louis, Chis, canton de Tarbes-Nord (Hautes-Pyrénées). Cannage et agriculture.  
 Courtemanche, Louis, Connerré (Sarthe). Brosserie.  
 Orcel, Alfred-Auguste, Baume-les-Dames (Doubs). Cannage.  
 Lemarchand, André, Petit-Couronne (Seine-Inférieure). Cannage.

ECOLE DE LYON-CALUIRE

*Elèves qui ont quitté l'Ecole pour rentrer dans leurs foyers.*

Bardonnet, Claude-Marie, soldat, 7<sup>e</sup> génie, Cie 15/11. Marié, continue son ancien métier d'entrepreneur avec l'aide de sa femme, à Vivans, près la Pacaudière (Loire).  
 Nicolai, Pierre-Louis, sous-lieutenant, Chevalier de la Légion d'honneur, 159<sup>e</sup> d'infan., 1<sup>re</sup> Cie. Marié, père de famille, habite Briançon, avenue de la Gare.  
 Carra, Cyrille-Eugène, soldat, 75<sup>e</sup> d'infant., 9<sup>e</sup> Cie. Marié, père de famille, retourné souffrant de ses blessures, chez lui, à Montmirail (Drôme).  
 Bobb, Léon, soldat-brancardier, 9<sup>e</sup> zouaves, 5<sup>e</sup> Cie. Cistercien de la Trappe de N.-D. du Lac, près Montréal (Canada), actuellement professeur de Braille, à l'Ecole de la Trappe de Sept-Fonds.  
 Roillet, Jean, soldat, 36<sup>e</sup> colonial, 15<sup>e</sup> Cie. Marié, père de famille, brossier à Oullins (Rhône), 88, chemin de Pierre-Bénite.  
 Barbier, Pierre-Louis-Max, soldat, 31<sup>e</sup> d'infant., 11<sup>e</sup> Cie. Brossier, chaisier, à Levens (Alpes-Maritimes), où il vient de se marier.  
 Meunier, Joseph-Victor, soldat, 22<sup>e</sup> chass. alpins, 1<sup>re</sup> Cie. Brossier, à Apremont (Savoie).  
 Ganeau, Alfred-Edouard, 75<sup>e</sup> d'infant., 10<sup>e</sup> Cie. Marié, père de famille, rentré chez lui à Gy (Loir-et-Cher).  
 Thouvenin, Léon-Marie-Joseph, sergent, 160<sup>e</sup> d'infant., 3<sup>e</sup> Cie. Marié, brosseur-chaisier, à Andilly (Meurthe-et-Moselle).  
 Bonnetain, Jean-Marie, soldat, 256<sup>e</sup> d'inf., 160<sup>e</sup> d'infant., 3<sup>e</sup> Cie. Marié brosseur-chaisier, route de Saint-Léger, à Tramayes (Saône-et-Loire).

N.-B. — L'Ecole a fourni à tous ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin de leur apprentissage, l'outillage complet et un lot de matières premières nécessaires aux métiers appris. Elle continue à s'intéresser au sort de chacun de ses anciens élèves.

**Voir ci-contre le petit Bottin des brossiers et des chaisiers.**

PETIT BOTTIN  
A L'USAGE DES BROSSIERS

*Fournitures pour broserie.*

(Nous donnons ces adresses à titre d'indications, sans pouvoir affirmer que ces maisons ont actuellement les fournitures qu'on pourrait leur demander en temps ordinaire.)

Audran, 3, rue des Lions (IV<sup>e</sup> art), Métro Saint-Paul. Plaqueur de brosses.

Boucaud, 8, rue du Dahomey (XI<sup>e</sup> arr.) Métro Reuilly. Bois de brosses.

Bessonneau, 29, rue du Louvre (I<sup>er</sup> arr.), Métro Louvre. Ficelles en gros.

Benedetto, 4, rue Mercœur (XI<sup>e</sup> art), Métro Philippe-Auguste.

Bouchon et Laforge, 34, boul. Beaumarchais, (III<sup>e</sup> art), Métro Bastille. Tél. Roquette : 27-51. Bourrelets feutrés.

Boulanger, 110, rue Vieille - du - Temple (III<sup>e</sup> art), Métro Hôtel-de-Ville. Tél. Archives : 10-31. Soies Chine et Russie.

Briquet, 27, rue Saint-Sébastien (XI<sup>e</sup> art), Métro Richard-Lenoir. Perceur de brosses fines.

Bouckaert, 37 bis, rue de Montreuil (XI<sup>e</sup> arr.), Métro Nation. Bois et fournitures pour meubles.

Vve A. Chéry, 50, rue Falguière, (XV<sup>e</sup> art.). Téléphone: Saxe 66-30. Osiers en gros et rotins pour vanniers.

Cahen frères, 162, boul. Magenta, (X<sup>e</sup> art), Tél. Nord: 06-51. Soies de porcs pour brosses.

Cheville, 22, rue des Francs-Bourgeois (III<sup>e</sup> art), Métro Saint-Paul. Tél. Archives : 20-61.

Cleriot, 80, rue Montmartre (II<sup>e</sup> art), Métro Les Halles. Tél. Gutenberg : 25-29.

Deseglise, 29, rue des Francs-Bourgeois (III<sup>e</sup> art.), Métro Saint-Paul.

Girard, 63, rue de Bagnolet, (XX<sup>e</sup> art), Métro Bagnolet. Soies et chiendent.

Lancieux, 13, rue du Renard, IV<sup>e</sup> art), Métro Hôtel-de-Ville. Plaqueur.

Mandot, 21, passage Etienne-Delaunay (II<sup>e</sup> art), Métro Bagnolet.

Nicolas, 99, bd de Charonne (XI<sup>e</sup> art), Métro Avron. Tél. Roquette: 58-32. Bois et chiendent.

Patou, 43, rue des Tournelles (III<sup>e</sup> art), Métro Bastille. Tél. Archives: 03-68. Soies Chine et Russie, chiendent en gros.

Person, 7, rue Brantôme (III<sup>e</sup> art), Métro Les Halles. Plaqueur.

Pinaudier, 18, rue de la Folie-Méricourt (XI<sup>e</sup> art), Métro Richard-Lenoir. Bois de brosses industrielles.

Paulard, 57, rue de la Grange-aux-Belles (X<sup>e</sup> art), Métro Lancry. Tél. Nord : 17-63. Matières premières en gros seulement.

Ponsin, 52, bd Richard-Lenoir (XI<sup>e</sup> art), Métro Richard-Lenoir. Tél. Roquette : 20-89. Outillages, laitons, clous, vis, etc.

Rougier, 114-116, rue du Temple (III<sup>e</sup> art), Métro : Hôtel-de-Ville. Tél. Archives: 13-16. Outillages, laitons, clous, vis, etc.

Roulleau, 8, rue Alibert (X<sup>e</sup> art), Métro : République. Tél. Nord: 22-74. Bois et chiendent.

Saint Frères, 8, rue du Louvre (I<sup>er</sup> art), Métro : Louvre. Ficelles variées. La maison livre à partir de 5 kg des ficelles assorties.

S'monin-Cuny, 6, rue de Braque (III<sup>e</sup> art), Métro : Hôtel-de-Ville. Tél. Archives: 31-61. Toutes les matières premières pour la broserie.

Terroir, 42, av. Philippe-Auguste, (XI<sup>e</sup> art) Métro Nation. Perceur de bois de brosses.

Thomas, 13, rue de la Roquette, (XI<sup>e</sup> art.), Métro Bastille. Perceur de bois de brosses.

Weill, 1, rue de Marseille (X<sup>e</sup> art), Métro: Lancry.

Queau, 44 bis, rue de la Voute (XIII<sup>e</sup> art), Métro : Porte de Vincennes. Bois de balais.

*Maisons principales en province.*

Boutemps, bois, à Saint-Sauveur, par Béthisy (Oise).

Cheville, bois, à Béthisy-Saint-Pierre (Oise). Bodevin, bois, à Hermes (Oise), Manches à balais, garde-robes, lavettes.

Lequeux, bois, à Béthisy-St-Pierre (Oise). Patte, bois, à Aumale (Seine-Inférieure).

Ruff et Cie, Nantes, 41, quai de Versailles.

FOURNITURES POUR CANNAGE  
ROTINAGE & REMPLAGE  
DE CHAISES

Société Française des produits du Rotin, à Malaunay (Seine-Inférieure). Canne extra, moyenne et courante. Dépôt à Paris, 126, rue de Charenton. Adresse télégraphique : Rotin-Malaunay, Tél. à Malaunay, n° 11.

Ganot Frères, à Melun (Seine-et-Marne). Tél. Melun : 59. Canne moyenne et très courante.

Ganot, 91, rue de Montreuil (XI<sup>e</sup> art), Tél. Roquette : 17-30. Rotin. Prix actuel de la canne très ordinaire 6 à 9 fr. le kg. Cette qualité valait avant la guerre 4 à 5 fr.

La Maison Ganot et la Société des Produits du Rotin, expédient par colis de 5 kgs au minimum pour le détail et font le gros à partir de 50 kgs.

(Pyrénées-Orientales). — Violette, François, 2<sup>e</sup> cl., 54<sup>e</sup> d'infant., Montlville, com. de Verneuil (Oise). — Grattepain, Albert, maître pointeur, 45<sup>e</sup> d'artill., 94, rue de la Tombe-Issoire, Paris. — Citerne, David, 2<sup>e</sup> cl., 298<sup>e</sup> d'infanterie, Saint-Germain-des-Fossés (Allier). — Charrier, Mathurin, sergent, 120<sup>e</sup> d'infant., 12, rue du Moulin, Nantes. — Eychenne, Etienne, 2<sup>e</sup> cl., 96<sup>e</sup> d'infant., Tourné, com. de Castelnau-Durban (Ariège). — Parvillers, Léopold, 2<sup>e</sup> cl., 72 d'infant., La Courneuve, place Beauvils, Seine. — Gary, Firmin, 2<sup>e</sup> cl., 442<sup>e</sup> d'infant., 10, rue Peyrollerie, Millau (Aveyron). — Hassen ben Salem Kraïem, 2<sup>e</sup> cl., 2<sup>e</sup> génie 29/1, Téboulba, par Sousse (Tunisie). — Tricaud, Joseph, 2<sup>e</sup> cl., 24<sup>e</sup> d'infant. 48, rue Emile-Raspail, Arcueil-Cachan. — Malgoire, Pierre, maître pointeur, 18<sup>e</sup> d'artill., Cremps (Lot). — Michaud, Lucien, 2<sup>e</sup> cl., 49<sup>e</sup> d'infant., La Bergerie, com. de Cabariot, par Tonny-Charente (Charente-Inférieure). — de Lagrandrie, François, 2<sup>e</sup> cl., 48<sup>e</sup> bat. de chass., 42, rue Arago, Brest. — Montet, Irmin, 2<sup>e</sup> cl., 83<sup>e</sup> d'infant., Jamoye, com. de Moutelar-de-Guercy (Tarn-et-Garonne). — Darnis, Joseph, 2<sup>e</sup> cl., 211<sup>e</sup> d'infant., Billiac, com. de Beaulieu (Corrèze). — Frimbaud, Auguste, 2<sup>e</sup> cl., 100<sup>e</sup> d'infant., La Jonchère, com. de Laurière (Haute-Vienne). — Rozecki, François, 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> rég. de marche du 1<sup>er</sup> Etranger, 49, rue Sainte-Placide, Paris. — Durat, Octave, 2<sup>e</sup> cl., 213<sup>e</sup> d'infant., Collège Saint-Nicolas, Ixy-les-Moulineaux. — Grenier, Henri, 2<sup>e</sup> cl., 149<sup>e</sup> d'infant., Saint-Amour (Jura). — Descornes, Johannès, 2<sup>e</sup> cl., 75<sup>e</sup> d'infant., Mercural, par Tani, (Drôme). — Arlaud, Louis, 2<sup>e</sup> cl., 11<sup>e</sup> hussards, 3, rue de la Tour, Carpentras. — Morne, Albert, 2<sup>e</sup> cl., 303<sup>e</sup> d'infant., Igé (Orne). — Reyres, Gustave, 2<sup>e</sup> cl., 149<sup>e</sup> d'infant., Lestrade et Thouels, par Saint-Rome-du-Tarn (Aveyron). — Passerat, Albert, 2<sup>e</sup> cl., 149<sup>e</sup> d'infant., Laives (Saône-et-Loire). — Cantier, Jules, sergent, 142<sup>e</sup> d'infant., Salces (Pyrénées-Orientales). — Sarret, Aimé, 2<sup>e</sup> cl., 13<sup>e</sup> bat. chass. alpins, La Tronche (Isère). — Borgne, Jean-Marie, 2<sup>e</sup> cl., 118<sup>e</sup> d'infant., Cast (Finistère). — Chesnel, Fernand, 2<sup>e</sup> cl., 41<sup>e</sup> d'infant., Truttener-le-Grand (Calvados). — Serret, Léon, 2<sup>e</sup> cl., 55<sup>e</sup> d'infant., 36, rue des Mignottes, Paris. — Gaudy, Henri, 1<sup>er</sup> cl., 174<sup>e</sup> d'infant., Fouchersans (Jura). — Piollet, Germain, 2<sup>e</sup> cl., 28<sup>e</sup> bat. de chass. à pied, Nyons (Drôme). — Millet, Aimé, 2<sup>e</sup> cl., 125<sup>e</sup> d'inf., Avron (Vienne). — Bardoux, Robert, sergent, 10<sup>e</sup> rég. de génie, 92, quai de Jemmapes. — Fauconnier, Lucien, 1<sup>er</sup> cl., 205<sup>e</sup> d'infant., 26, rue des Tourelles. — Meunier, Maxime, 2<sup>e</sup> cl., 101<sup>e</sup> d'infant., Garancières (S.-et-O.). — Minier, Georges, 2<sup>e</sup> cl., 168<sup>e</sup> d'infant., 2<sup>e</sup> cl., 53<sup>e</sup> d'infant., Sahorre, canton d'Olette Nontron (Dordogne). — Thorent, Joseph,

Yèvre-le-Châtel, près Pithiviers (Loiret). — Guyollot, Ernest, 2<sup>e</sup> cl., 50<sup>e</sup> bat. de chass. à pied, 13, rue de la Nation, Paris. — Gulzan, Gaston, 2<sup>e</sup> cl., 13<sup>e</sup> d'artill., 14, impasse Bertheaux, Paris. — Simon, Joseph, 2<sup>e</sup> cl., 2<sup>e</sup> colon'al, Kermoël-Plouay (Morbihan). — Pialat, Pierre, 2<sup>e</sup> cl., 4<sup>e</sup> génie, chemin de la Trillade, Avignon. — Lampérière, Gustave, 2<sup>e</sup> cl., 119<sup>e</sup> d'infant., 17, rue de Palikao, Paris. — Legend, Eugène, 2<sup>e</sup> cl., 67<sup>e</sup> d'infant., 244, rue des Pyrénées, Paris. — Montaban, Auguste, 2<sup>e</sup> cl., 143<sup>e</sup> d'infant., 7, rue de la Resse, Mazamet (Tarn). — Gagnard, Pierre, caporal, 114<sup>e</sup> d'infant., 43, rue Gabriel, Charenton. — Vilain, Justin, 2<sup>e</sup> cl., 4<sup>e</sup> d'infant., Ivoy-le-Pré (Cher). — Renaudot, Clément, adjudant-chef, 42<sup>e</sup> d'infant., Danjoutin, Territoire de Belort. — Ledoint, Albert, 2<sup>e</sup> cl., 2<sup>e</sup> d'inf., Lozon, par Marigny (Manche). — Baretge, Laurent, 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> zouaves, 8<sup>e</sup> de marche, route de la Grenouillère, Bône (Algérie). — Baret, Paul, 2<sup>e</sup> cl., 43<sup>e</sup> territ., 46, rue de Seine, Paris. — Vray, Louis, maître pointeur, 5<sup>e</sup> rég. d'artill. lourde, Pomerlot com. de Saint-Maurice-de-Gourgais (Loire). — Baron, Maurice, 2<sup>e</sup> cl., 161<sup>e</sup> d'infant., 44, rue de Courcelles, Paris. — Lhomme, François, 2<sup>e</sup> cl., 17<sup>e</sup> d'infant., Champniers, com. de Bussière-Badel, (Dordogne). — Dert, Marcel, sergent, 100<sup>e</sup> d'infant., Gageac-Rouillac (Dordogne). — Masselier, Albert, caporal-fourrier, 4<sup>e</sup> rég. d'infant., 13, rue Pétion, Paris. — Laubard, Paul, 2<sup>e</sup> cl., 138<sup>e</sup> d'infant., La Chaumette, com. de Tardes (Creuse). — Courtot, Louis, 2<sup>e</sup> cl., 248<sup>e</sup> d'infant., La Ville-Blanche Canihuel (Côtes-du-Nord). — Gasse, Edmond, 2<sup>e</sup> cl., 1<sup>er</sup> génie, Vesly (Eure). — Mondolini, Pierre, 2<sup>e</sup> cl., 415<sup>e</sup> d'infant., 64, rue Albrand, Marseille. — Galvaire, Edgard, 1<sup>er</sup> cl., 15<sup>e</sup> d'artill., Souchez (Pas-de-Calais), provisoirement, 26, rue de Châteaudun, Paris. — Benoit, Jean, caporal, 282<sup>e</sup> d'infant., 12, rue de Terre-Neuve, Meudon. — Guth, Désiré, 2<sup>e</sup> cl. 21<sup>e</sup> bat. de chass. à pied, 31, rue Julie, Paris. — Besairi, Gabriel, 2<sup>e</sup> cl., 92<sup>e</sup> d'infant., Lignac (Corrèze). — Massaly, Henri, 2<sup>e</sup> cl., 12<sup>e</sup> d'infant., 23<sup>e</sup> avenue du Bois-de-Boulogne, Paris. — Morineau, Valmond, 2<sup>e</sup> cl., 9<sup>e</sup> d'infant., Pueh, (Lot-et-Garonne). — Frey, Michel, clairon, 289<sup>e</sup> d'infant., 2, avenue des Camélias, Bagnolet. — Lemerle, Alphonse, 2<sup>e</sup> cl., 24<sup>e</sup> d'infant., 19, rue Pouchet, Paris. — Jahan, Jacques, 2<sup>e</sup> cl., 69<sup>e</sup> d'infant., 92, rue Myrrha, Paris. — Leproust, Emile, 2<sup>e</sup> cl., 115<sup>e</sup> d'infant., Volnay (Sarthe). — Charlat, Marcel, 2<sup>e</sup> cl., 1<sup>er</sup> colonial, 7, rue de Chatou, Colombes. — Le Floch, Félix, 2<sup>e</sup> cl., 47<sup>e</sup> d'infant., Saint-Gilles-Pligneaux (Côtes-du-Nord). — Laurent, Alexandre, sergent, 2<sup>e</sup> d'infant. col., Belz (Morbihan). — Gavrois, Philibert, 2<sup>e</sup> cl., 332<sup>e</sup> d'infant., 87, rue Boileau, Paris.

# Le Journal des Soldats Blessés aux Yeux

*Le "Journal des Soldats Blessés aux Yeux" n'est pas mis dans le commerce : il est adressé gratuitement à tous ces blessés, et aux souscripteurs de notre Œuvre.*

*Nous faisons appel à la collaboration de tous, sous forme de critiques, de conseils ou d'articles.*

## A NOS AMIS

### Un Journal mal fait

Pourquoi ne vous le dirais-je pas tout bonnement, tout simplement? Je ne suis pas content du premier numéro de mon *Journal*. Il est gris, il est terne, il est mal mis en pages et mal imprimé. La faute n'en est pas qu'à moi, mais elle est beaucoup à moi. J'ai voulu y faire entrer trop de choses, et surtout, je n'ai pensé qu'à nos camarades et j'ai oublié leurs amis. Ceux-ci me le pardonneront par amour pour ceux-là, et les premiers ne m'en voudront pas je l'espère.

Aujourd'hui, c'est à nos souscripteurs surtout que je vais m'adresser. Je suis en retard pour m'acquitter d'une partie de notre dette envers eux, mais ils sont des braves gens et non des créanciers.

Aux nouveaux venus d'entre-eux, il faut que je raconte comment j'ai été amené à faire ce journal et je dois aux anciens de dire le bien que, grâce à eux, nous avons pu déjà faire à nos soldats blessés aux yeux et à leurs familles.

## Coup d'œil en arrière

Le point de départ est déjà lointain, il est à plus d'un an en arrière. C'est le Dr Cosse, le savant oculiste et le grand ami des aveugles qui a déterminé mon action.

Un jour, alors qu'au retour des Etats-Unis je me proposais de reprendre à l'hôpital 10 et 11, à Chartres, ma blouse d'infirmier, il me dit :

— Nous avons reçu cette nuit un soldat blessé aux yeux qui est au désespoir. Tâchez donc de le consoler.

Je m'y employai, puis il arriva dans notre hôpital, trois, quatre soldats blessés aux yeux. Ils étaient dispersés dans les salles, au milieu de camarades qui avaient pour eux des sollicitudes poussées à l'excès parfois, moins grandes à d'autres moments. Et alors, les blessés aux yeux restaient sur leur lit, faisant semblant de dormir ou assis les coudes sur les genoux et la tête dans les mains.

Ils étaient lamentables ainsi et j'en avais le cœur angoissé. Nous avons eu alors l'idée de les réunir, puis il nous vint une bonne fortune, celle de trouver à Chartres un aveugle civil, ouvrier bro-

***Ne nous laissons pas plaindre, mais laissons-nous aider.***

sier, qui se mit avec empressement à notre disposition, et qui continue depuis à donner à nos camarades le réconfort moral de sa présence, le concours de ses leçons et tout son dévouement.

Il se nomme M. Veyrier.

### Les petits ateliers des hôpitaux

Je pensai que le meilleur moyen de vaincre l'ennui de nos blessés, de leur donner confiance dans l'avenir était de les faire travailler, de leur prouver ainsi que sans le concours des yeux on peut être encore bon à quelque chose.

Avec les « moyens du bord » nous installâmes donc, à l'hôpital même, dans une salle que le médecin-chef, (avec le consentement tacite que M. Millerand, alors Ministre de la Guerre, voulut bien mettre à notre disposition), un petit atelier rudimentaire de broserie.

Il y eut quelques difficultés à décider nos blessés à cet apprentissage mais bientôt le succès nous vint, si bien que trois ou quatre jours après, un étranger, ouvrant la porte et voyant des hommes qui jouaient aux cartes, qui fumaient, qui chantaient, qui travaillaient, la referma aussitôt en disant :

— Oh! pardon, je me trompe, je cherchais la salle des aveugles!

Cet étranger-là ne se doute pas encore combien j'ai eu l'envie de l'embrasser ni du plaisir qu'il m'a fait.

Je passe sur les détails, et j'envoie un bon souvenir à mes premiers élèves : Delsol, si courageux; Féret, si gai; Veyrier, si appliqué; Mocquais, si turbulent et sensible, et d'autres encore.

Ils se mirent à fabriquer des brosses avec bon cœur.

Je vins ensuite à Paris et j'installai des ateliers semblables au Val-de-Grâce,

à l'Hôtel-Dieu, aux Quinze-Vingts, à Lariboisière, au Panthéon, avec le concours de la Société des Amis des soldats aveugles, de l'Association Valentin Haüy et de la Société des Ateliers d'aveugles.

Le succès fût le même et j'eus bientôt une bonne cinquantaine d'ouvriers brossiers pleins de zèle et d'activité.

Ces gaillards-là ne cessaient pas de fabriquer des brosses, si bien qu'un jour je me trouvais à la tête (si j'ose dire) de plusieurs centaines de brosses de chien-dent, lave-ponts, petits balais, violons, écrevisses, etc.

Que faire de toutes ces brosses? J'allai les vendre en Suisse. Je fis des conférences; là-bas, je fis l'article, on me commanda beaucoup de brosses. M. Vaughan m'aida à les emballer dans de belles petites boîtes, Mme Vaughan passa ses soirées à entourer ces boîtes d'un joli petit ruban tricolore, et je ramassai ainsi quelque argent qui me permit d'acheter des matières premières et de payer des petits salaires à mes ouvriers.

Mais la fabrication des brosses continuait, dépassait la vente, et les piles montaient, montaient, si haut que j'en étais à la fois ravi et désespéré.

### A la brosse! A la brosse!

C'est alors, mes chers camarades, que j'eus et que nous eûmes la bonne fortune de rencontrer Mme Brisson, Yvonne Sarcey, la bonne cousine des *Annales*.

— Vous ne savez où placer vos brosses, me dit-elle. Venez faire une conférence aux *Annales*, j'écrirai un petit article et vous verrez.

Il faut tout dire, n'est-ce pas? J'étais un peu sceptique, je pensais que les abon-

*Les voyants sont trop orgueilleux de leurs yeux.*

nés des *Annales* nous achèteraient quatre ou cinq cents brosses. Mais j'étais un homme sans foi.

Mme Brisson se fit le camelot de nos soldats blessés aux yeux, elle écrivit dans son Journal un article intitulé : *A la brosse! A la brosse!* article admirable de cœur et de gaieté et qui mériterait, rien que pour sa forme, de figurer dans une anthologie.

Le succès fut éclatant, on s'arracha les brosses des héros, les brosses de poilus, hérissées comme eux, témoignage émouvant de leur courage d'après la blessure.

Nous voulions vendre nos brosses deux francs, on nous les payait 5 fr., 10 fr., 100 fr. Je crois bien que l'une d'elles a été payée mille francs.

Et quelles belles lettres accompagnaient ces dons généreux! A les lire il y a de quoi faire pleurer d'attendrissement le misanthrope le plus endurci.

Sur ces entrefaites, nos petits ateliers des hôpitaux furent, sur ma demande, rattachés au Service de Santé, de sorte qu'il n'y a plus de brosses de héros à vendre provenant de ces petits ateliers, et que j'ai remis l'autre jour aux *Annales* les quelques dizaines qui me restaient encore.

Nous avons ainsi reçu des abonnés des *Annales* et de quelques autres personnes une somme de 57.343 fr. 55 dûment enregistrée au jour le jour sur les livres de cette grande maison de bienfaisance, et sur lesquels nous avons dépensé 28 mille 385 fr. 10, dont le détail est non moins scrupuleusement inscrit sur les mêmes livres.

Qu'avons-nous fait de cette somme? Que ferons-nous du reste et de ce qui nous sera encore envoyé?

*Nous n'avons qu'un ennemi, l'ennui.*

### Ce que nous avons fait de l'argent

Nous avons d'abord payé des installations, puis des matières premières, puis les professeurs et enfin les salaires; car, chaque samedi, chacun de nos apprentis touche une certaine somme qui représente le prix réel de son travail. Nous avons dû procéder à l'achat des boîtes de carton destinées aux emballages, à l'impression des vignettes; en un mot à l'expédition des cinq mille brosses environ qui nous étaient demandées.

Et après? Voici : un certain nombre de nos soldats qui avaient été obligés à un très long séjour à l'hôpital se trouvaient y avoir fait un apprentissage suffisant pour qu'il ne leur fût plus nécessaire d'entrer dans une école de rééducation; ils pouvaient directement s'en aller chez eux... Mais ils seraient partis sans joie si après avoir appris un métier on ne leur avait pas fourni les moyens de l'exercer. Nous avons donc confectionné une dizaine de lots comprenant l'outillage complet du brossier et une fourniture assez abondante de matières premières; il nous en reste encore quelques-uns.

\*\*

Au mois de juin, une fois assuré le fonctionnement intime de nos petits ateliers nous avons rencontré dans un hôpital de Paris une pauvre maman qui était venue voir son fils aveugle, qui avait, pour payer son voyage, sacrifié ce qui était pour elle une grosse somme, nous lui avons remboursé cette somme, nous lui avons fourni les moyens de rester quelques jours à l'hôtel à Paris et de pouvoir ainsi rendre une visite quotidienne à son enfant, puis nous l'avons rapatriée.

Nous avons agi de même auprès d'une autre maman de Boulogne-sur-Mer dont le fils aveugle était, de plus, amputé, et à l'égard de la femme d'un troisième, des Basses-Pyrénées, qui était lui aussi aveugle et mutilé.

Ainsi notre œuvre s'oriente vers le secours immédiat aux familles des soldats blessés aux yeux.

\*\*

M. Justin Godart qui est, je l'ai déjà dit et j'aurai bien d'autres occasions de le répéter, un grand ami de nos camarades, consentit à reconnaître officiellement les petits ateliers des hôpitaux, à fournir à nos élèves les matières premières et à leur acheter tous leurs produits; nous n'avons donc plus à nous en occuper et c'est vers leurs familles que nous avons dirigé les offrandes que nous avaient apportées mes auditeurs de Suisse et les abonnés des *Annales*.

### Le secours immédiat

A ce moment, je fus chargé officiellement par le Sous-Secrétariat d'Etat à la Santé de m'occuper de nos soldats aveugles aussitôt que possible après leur blessure; des ordres furent donnés afin que dès leur arrivée du front — et du front même — ils me fussent signalés par les médecins-chefs et par les directeurs.

Je reçois en effet, très rapidement, des renseignements sommaires sur l'homme qui vient d'être blessé et atteint aux yeux.

Grâce au dévouement de nos médecins, je sais tout de suite si la famille est dans un besoin immédiat; cela arrive parfois.

*Le travail chasse l'ennui et la nuit.*

Nous avons eu un cas où le blessé était le soutien d'une mère de 60 ans et d'une grand-mère de 90 ans : nous avons immédiatement envoyé un secours à la mère et à la vieille grand-mère et nous avons su que lorsqu'il l'apprit, le blessé qui était gravement atteint en éprouva une joie, et une consolation qui le relevèrent physiquement et moralement.

### Les pauvres mamans

Un autre est à la fois aveugle, à peu près complètement sourd et amputé de deux avant-bras. J'étais auprès de son lit lorsque sa mère l'a vu pour la première fois; cette mère, c'est une simple paysanne : la violence de sa douleur l'empêchait de pleurer et elle se contentait de me répéter : « Voilà, Monsieur, comment on me le rend! ».

A cette mère, vous avez payé les frais d'hôtel, les frais de voyage et vous avez assuré de plus un peu de charbon pour cet hiver.

Elle m'a dit un mot admirable. Alors que je lui offrais d'envoyer son fils dans une maison de refuge où il recevrait les soins les plus dévoués, les plus complets, les plus pressés, elle me répondit :

— Mais non, monsieur, je ne veux pas et je vais vous dire pourquoi : *j'en ai un autre sur le front* qui se bat en ce moment; si je laissais celui-ci s'en aller chez des étrangers, mon second dirait : « Alors, s'il m'arrive la même chose ma man m'abandonnerait aussi? ».

Elle est partie un peu consolée et, son fils, je l'ai suivi dans les divers hôpitaux. J'ai eu la très grande consolation de voir que, malgré tout, il reprenait goût

la vie et qu'il ne pensait qu'à une chose : me remercier de ce que vous avez fait pour sa mère.

Vous avez aussi favorisé des mariages, vous avez aidé à une tentative qui réussit : celle d'enseigner à nos camarades le rassemblement et le raccommodage des chaussures; vous avez payé des loyers d'avance à un de nos soldats qui venait de se marier; à un autre, intelligent, ancien ouvrier mécanicien, vous avez donné une petite somme qui l'a aidé à poursuivre la réalisation d'une invention et vous lui avez aussi fourni pour son mariage un modeste mobilier.

Voilà une faible partie de ce que vous avez fait, vous qui avez acheté nos brosses, vous qui les avez payées avec tant de générosité.

### Voici l'hiver!

Nous voici maintenant en décembre, à l'hiver; depuis un mois je distribue largement des secours mensuels d'une vingtaine de francs aux pauvres vieilles mamans, aux femmes isolées, aux tout petits enfants. Sans doute, c'est pour qu'elles et pour qu'ils n'aient plus froid; mais surtout c'est pour que les soldats qui viennent de perdre leurs yeux sur le champ de bataille en défendant nos libertés et notre patrimoine sachent qu'en dehors des personnages officiels chargés de leur assurer une existence il est de simples Français et de bonnes Françaises comme vous qui pensent à ces mamans, à ces enfants et grâce à qui celles-là et ceux-ci auront moins froid pendant les durs mois d'hiver qui vont venir.

### Le Bilan

Voilà où nous en sommes au 1<sup>er</sup> décembre. Ainsi que je vous l'ai dit, nous

avons reçu une somme de 57.343 fr. 55, nous avons dépensé : 28.385 fr. 10; il nous reste : 28.958 fr. 45.

### Notre Journal

J'ai pensé qu'il serait bon qu'un journal établît un lien entre ceux qui reçoivent et ceux qui donnent, entre nos soldats blessés et ceux et celles que leurs misères ont émus et qui s'empressent à les soulager. J'ai donc voulu mettre en rapports directs nos souscripteurs et les soldats blessés aux yeux et donner les noms de ceux-là à ceux-ci et les noms de ceux-ci à ceux-là. J'ai voulu qu'ils se connusent, de façon que dans toute la France chacun pût se dire : « Il y a dans mon département, dans mon canton, un homme qui a perdu la vue et qui l'a perdue pour défendre ses champs et les miens, pour défendre son habitation et la mienne. »

Je crois alors que tout naturellement viendront à ce soldat des secours, matériels, bien entendu, s'il en a besoin, mais quelque chose de plus, quoique plus rare, une sollicitude, un soutien et même une affection.

J'ai voulu aussi qu'entre les Directeurs de nos écoles, dont je vous parlerai prochainement, il existât un lien et une émulation; j'ai voulu enfin, en publiant les lettres de nos soldats réadaptés, donner courage et confiance à ceux qui sont blessés depuis peu.

Lorsque j'eus décidé de créer ce journal j'éprouvai quelque inquiétude, une inquiétude analogue à celle qui m'a saisi lorsque je me suis trouvé à la tête de trois ou quatre mille brosses de chien-

*Plaindre n'est pas consoler.*

De nouveau, l'intervention qui m'avait aidé alors se manifesta. Mme Brisson fit un article pour le *Journal des blessés aux yeux*, comme elle en avait fait un pour les brosses, et il nous vint une masse d'abonnés : des abonnés extraordinaires qui acceptent de donner beaucoup pour recevoir très peu et desquels je n'ai encore reçu aucun reproche au sujet de mon premier numéro. (Et pourtant!...)

### Qu'allons-nous faire?

Qu'allons-nous faire? Eh bien, nous allons continuer, et naturellement toutes les pauvres mamans auront un tour de faveur. Les médecins-chefs des centres ophtalmologiques et même ceux des armées ont comme instructions de m'envoyer ainsi que je vous l'ai dit, tous ces renseignements. Je les supplie encore de n'y point manquer et de le faire aussitôt que possible.

Donner tout de suite c'est donner beaucoup.

On voit donc notre rôle.

Les grandes sociétés, les belles œuvres : la Société des Amis des soldats aveugles, l'Association Valentin Haüy, les Ateliers d'Aveugles, le Foyer du Soldat Aveugle, etc., etc., rempliront leur rôle, elles assureront le fonctionnement des écoles de rééducation, elles donneront des outillages à tous ceux qui en sortiront, elles prendront dans des ateliers les habitants des villes; elles aideront ceux qui rentreront dans leurs foyers à se marier et à s'établir, etc., etc.

Nous, nous donnerons tout de suite une aide après très peu d'enquête. Nous sommes placés pour pouvoir ne pas la

*Au lieu de nous plaindre, cherchez à nous comprendre.*

faire attendre. En somme nous paierons la première obole d'une dette qui ne sera jamais complètement payée et vous, les amis des soldats blessés aux yeux, vous provoquerez des lettres comme celle qui nous est parvenue avant-hier, écrite par une maman, et dont voici un passage :

« Je m'empresse de venir vous remercier bien sincèrement, cette petite somme nous fait grand plaisir ayant fait d'énormes dépenses pour nos trois enfants dont deux sont morts et le troisième qui sera privé de la vue. Ah! quel sort cruel a été réservé à ce cher enfant qui ne pourra plus désormais voir la lumière du ciel ni confondre ses doux regards avec ceux de ses chers parents et amis, ne plus pouvoir contempler les traits des sympathiques figures qui l'entourent, n'est-ce pas la pire des martyres? N'est-ce pas la torture dans l'âme et dans le cœur?

» Quelle catastrophe, mon Dieu!

» Sur lui s'appuyaient et se reposaient nos vieux jours, mais le plus grand de nos malheurs vient de s'effondrer sur nous nous avons tout sacrifié, nous avons tout perdu!

» Mais heureusement qu'un baume bienfaisant vient essayer de cicatrifier ces plaies encore toutes saignantes.

D'autres lettres ont été écrites, moins éloquentes peut-être, mais tout aussi émouvantes et je les publierai prochainement.

Sachez que, déjà, bien des foyers sont moins désespérés, grâce à vous.

BRIEUX.

### LISTE DE NOS

### NOUVEAUX SOUSCRIPTEURS

du 12 Novembre au 1<sup>er</sup> Décembre 1916

Mme Malaval, Rio-Grande-de-Sul, 50 fr. — Mme Marlaigues, à Apt, 20 fr. — Mme Seigneurie, Paris 25 fr. — Mme Kaufer, Paris, 25 fr. — M. Larchevêque, Marseille, 25 fr. — Mme Corriez, Paris, 100 fr. — Mme Lavigne, Pau, 25 fr. — Mme Baur, 25 fr. — Mme Carrega, Oran, 50 fr. — Mme de Montgolfier, Charavines, 25 fr. — M. Gratiot, Paris, 25 fr. — M. Vermantel, Paris, 20 fr. — M. Rivet, Pontcharra-s.-Breda, 21 fr. — Mlle Suty, Lyon, 25 fr. — Mme Matton, Nice, 60 fr. — M. Dettelbach, Paris, 25 fr. — Capitaine de frégate Sérriot, Calais, 25 fr. — Mlle Bédriens, Montpellier, 25 fr. — Mme Vianney, Trévoux, 50 fr. — M. Mlles Blachon, Firminy, 25 fr. — M. Schwab-Alberto Dias Fernandes, Pernambuco, 625 fr. 60. — M. Lecomte, Dol-de-Bretagne, 20 fr. — M. Hard, Brizambourg, 50 fr. — Elèves d'une Ecole Maternelle, à Bordeaux, 22 fr. — Mlle Brueder, Arches, 50 fr. — Les Membres du Cercle de Phu-Lang-Thuong, 48 fr. — M. Renel, Chamalières, 50 fr. — Une vieille abonnée des Annales, 50 fr. — M. G., 20 fr. — Mme Lhioreau, Voves, 30 fr. — Mlle Mercier, Nantua, 25 fr. — M. Frapin, Ségonzac, 100 fr. — Mlle Vautier, Grandson, 40 fr. — C. J. et Cie, 250 fr. — M. Pouron, St-Gaultier, 21 fr. — M. Dorey, St-Gaultier, 20 fr. — Mme Christian Du Châtelard Mareuil-s.-Belle, 30 fr. — Mme Janet-Moley, Clérey, 20 fr. — Mme Guilhaud, Fléac-s.-Charente, 40 fr. — M. Crépet-Teste, St-Btienne, 1.000 fr. — Mme Blavot, Paris, 500 fr. — M. Bance, Arnouville-les-Gonesse, 20 fr. — Mlle Cormouls, Mazamet, 50 fr. — Elèves de l'Ecole de Filles, de Pornic, 25 fr. — Mme Carrié, Paris, 500 fr. — Mlle Dreyfus, Minneapolis, 150 fr. — M. Barret, Paris, 50 fr. — M. Danlos, Paris, 25 fr. — M. Sève Lyon, 40 fr. — M. Cortès, Médéa, 25 fr. — MM. Coraze et Cie, Marseille, 200 fr. — En Souvenir de mon fils, mort héroïquement pour la France, 20 fr. — M. Thorrand, Tunis, 30 fr. — Mme Barraud, St-Sulpice et Cameyrac, 25 fr. — Mlle Crassons, Fleury-d'Aude, 20 fr. — Mme Astruc, Oran, 25 fr. — Mme Reynaud, Zammora, 25 fr. — Mlle Paulin, Frouard, 25 fr. — Mlle Ambiehl, Belley, 50 francs.

### Deux bonnes nouvelles

#### QUART DE PLACE

POUR LES FAMILLES DES SOLDATS  
BLESSÉS AUX YEUX

J'ai reçu la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Cabinet.

du

Sous-Secrétaire d'Etat,

N° 17781 C/7.

Service de Santé.

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à faire bénéficier les membres des familles des militaires aveugles, accompagnant ceux-ci aux Ecoles de rééducation professionnelle, de la réduction du tarif consentie par les Compagnies de Chemins de fer aux infirmiers militaires convoyeurs de militaires aveugles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après entente avec les Compagnies de Chemins de Fer, il a été décidé de faire droit à votre demande.

Des ordres sont donnés pour que les intéressés soient pourvus d'ordres de transport. Ceux-ci seront établis par les médecins-chefs des formations sanitaires et porteront la mention « convoyeur d'un militaire aveugle, à taxer au 1/4 du tarif ».

Agréer, etc.

JUSTIN GODART.

Il arrivait en effet que le père ou la mère d'un de nos camarades venu pour chercher leur enfant à l'hôpital ne pouvaient, sans payer place entière, l'accompagner à l'école de rééducation.

Il en sera autrement désormais. Le blessé devra demander pour ses parents, à son médecin-chef, un ordre de transport qui ne pourra lui être refusé.

Mon fils, c'est pour toi que j'ai donné mes yeux.

Pour qu'ils ne voient pas ce que les miens ont vu.

## LES PRESQUE AVEUGLES NE SERONT PLUS CONSIDERES COMME DES BORGNES PAR LES CONSEILS DE REFORME

La bonne nouvelle annoncée dans notre dernier numéro est maintenant officielle.

Les Conseils de Réforme ont reçu des instructions pour ne plus considérer comme des borgnes les blessés qui, ayant un œil perdu, conservent, de l'autre, un peu de vision. Souvent, jusqu'ici, il ne leur était attribué qu'une pension de 5<sup>e</sup> catégorie N° 20, soit 632 francs. Il n'en sera plus de même désormais, et, d'après les termes de la circulaire dont on lira le texte plus loin, une gratification renouvelable équivalente à la retraite de 1<sup>re</sup> classe, soit 975 fr., leur sera attribuée.

J'insiste sur ce point : il s'agit d'une gratification renouvelable et non d'une pension. L'intéressé devra donc, dans un délai de cinq ans, demander une contre-visite; dans le cas où son état serait alors déclaré incurable, la gratification serait transformée en pension.

Mais dira-t-on, en cas de décès, la gratification n'est pas réversible sur la veuve.

Les rédacteurs de la circulaire ont pensé à cela et il est bien entendu — et inscrit dans la circulaire — que la perte d'un seul œil suffit à établir un droit à pension qui ne peut être contesté, mais que la veuve devra réclamer dans le même délai de cinq ans.

Voici la circulaire :

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AU SERVICE DE  
SANTÉ

### Pensions et Gratifications à accorder aux Militaires atteints pratiquement de cécité.

La loi de 1831, en rangeant la Cécité et uniquement la Cécité dans la première classe de l'échelle de gravité a exprimé nettement la volonté d'accorder aux aveugles un traitement spécial.

La décision ministérielle du 23 juillet 1887 a fixé à chaque infirmité la place qui lui revient dans l'échelle de gravité, et pour supprimer toute équivoque sur l'interprétation à donner au terme « Cécité » la décision ministérielle ajoute : Perte totale et irrémédiable de la vue.

Depuis le début des hostilités et à plusieurs reprises le Conseil d'Etat a donné à cette expression une interprétation moins étroite; avec les ophtalmologistes il admet une Cécité pratique.

Les ophtalmologistes sont d'accord pour considérer comme atteints pratiquement de cécité, tous ceux dont la vision centrale est égale ou inférieure à 1/20 d'un côté et inférieure à 1/20 ou nulle de l'autre côté.

1<sup>o</sup> Cet état peut résulter soit de lésions non incurables, mais néanmoins nettement établies, soit de lésions définitives et incurables.

Dans le premier cas, l'infirmité justifiera une gratification renouvelable de première catégorie (100 0/0).

Dans le second cas, l'infirmité ouvrira des droits à une pension de retraite de 1<sup>re</sup> classe; dans cette catégorie pourront rentrer par exemple outre l'absence ou l'atrophie des deux globes, ou l'atrophie complète des deux nerfs optiques : les leucômes et les staphylômes cicatriciels occupant la plus grande partie des cornées, les vastes légions cicatricielles de la chorio-rétine dans le pôle postérieur, les décollements de la rétine à la période régressive.

2<sup>o</sup> L'échelle de gravité a rangé dans la même classe sous les numéros 20 et 21, d'une part la perte complète de la vision d'un œil et d'autre part les affections frappant à la fois les deux yeux. Il en résulte qu'un militaire atteint d'énucléation d'un œil a les mêmes droits qu'un blessé dont un œil est énucléé et dont l'autre a une acuité visuelle même très réduite.

Pour remédier à cette inégalité de traitement j'ai décidé ce qui suit :

Toutes les fois que l'un des yeux étant énucléé ou irrémédiablement perdu, l'acuité visuelle de l'autre œil sera égale ou inférieure à 1/20<sup>e</sup>, et déterminée par une lésion non incurable, les médecins-experts proposeront un taux d'invalidité de 100 0/0, sous forme de gratification renouvelable, puisque l'infirmité, dans son ensemble, n'est pas incurable en tous ses éléments.

Mais la gratification n'est pas réversible sur la veuve. Aussi, dans ces cas tout spéciaux, les médecins experts prendront-ils soin :

1<sup>o</sup> De mentionner sur les certificats d'examen, de vérification et d'incurabilité que l'énucléation ou la perte irrémédiable de l'un des yeux ouvre à elle seule des droits à pension (5<sup>e</sup> classe N° 20). En cas de décès de l'intéressé, la veuve pourra donc faire valoir ses droits à pension.

2<sup>o</sup> De prévenir l'intéressé lui-même que dans les cinq années qui suivront la concession de la gratification, il devra faire valoir ses droits à pension. En effet, le droit à pension est prescrit cinq années après la radiation des cadres.

Il est entendu que dans tous les cas de ce genre les propositions des médecins-experts se-

ront appuyés de rapports demandés à des ophtalmologistes, rapports établissant nettement la nature des infirmités, leur gravité, le degré d'acuité visuelle, mesurée aussi bien pour la vision centrale que pour la vision périphérique avec tous ses appareils dont ils disposent; établissant en un mot que la proposition est complètement justifiée.

JUSTIN GODART.

Il ne nous reste qu'à remercier M. Justin Godart de son intervention.

### POUR VOIR L'HEURE SANS Y VOIR

*Une des petites misères qu'éprouvent nos camarades est, lorsqu'ils veulent savoir l'heure, d'être obligés de la demander.*

*On a imaginé des montres où les heures sont indiquées par des points, et dont les aiguilles sont assez solides pour qu'on puisse les toucher sans les déformer.*

*J'ai déjà pu distribuer beaucoup de montres semblables qui m'ont été données par des Suisses lors des conférences que j'ai faites chez eux sur nos soldats blessés aux yeux.*

*Je viens d'en recevoir encore un certain nombre de la maison Omega, et trois, à sonnerie, de M<sup>me</sup> Jouffroy, par l'entremise de mon confrère et ami M. Matthias, du National Suisse.*

*Au nom de nos camarades, un gros merci.*

*Oserai-je dire à ces généreux donateurs que mon stock est épuisé?*

UN DE NOS CAMARADES

### Pêcheur à la ligne

*Voici ce que nous écrit notre camarade A. LÉGER, ancien brigadier au 4<sup>e</sup> d'artillerie lourde. Cet été, il a pêché à la ligne, à Moret, à la grande surprise des badauds :*

9 Août 1916.

Aujourd'hui, j'ai tenu pendant une demi-heure 200 paires d'yeux fixés sur moi et ce souvenir me fera rire longtemps.

Arrivé le matin chez mon ami Petit avec mon gros paquet de gaules et scions et à son grand ahurissement, je lui déclarai, que j'étais venu pour aller à la pêche. Par pitié et par respect, il me dit : Mais vous avez raison. Mais il n'en croyait pas un mot, et l'après-midi, quand il me vit lui demander un bateau et de la terre pour amorcer et qu'il me vit descendre

à l'embarcadère avec ma boîte d'asticots et mes lignes, ce fut un cri, mais ce n'est pas prudent, mais vous n'allez rien prendre. Les poissons du Loing sont malins! Il y avait là le Comte de B., le Commandant P., l'architecte G. et un grand nombre d'autres personnes. Avec quel air de pitié, ils m'ont vu partir avec le petit garçon Dédé qui me sert de caniche.

Ces braves gens étaient persuadés que j'étais fou!

Me souvenant de mes anciens coups de pêche, je fis amarrer mon bateau le long d'une des péniches abandonnées le long du Loing depuis la mobilisation. Il faisait un temps superbe, j'entendais le bruissement de l'eau, le vol des insectes et le bruit des grands peupliers que j'aimais tant à regarder au lever du jour, le soleil se cachant derrière eux et faisant des ombres bizarres sur la rivière. Dédé me dit : On nous regarde de partout. Oui, je le sentais, je l'entendais même, en face de moi les ouvriers au père Christophe ont arrêté leurs machines à trier le charbon et que l'on a nommé la musique de St-Mammès à cause du bruit infernal qu'elle fait derrière moi sur le chemin de halage. Une vieille femme dit : allo fou c't'homme dal'ler sur l'ieau sans y vouer! Je suis un peu intimidé et il me semble que toute la nature s'est arrêtée pour me regarder, et prenant mon courage à deux mains je commence à pétrir ma terre et à jeter devant moi avec la même force les boulettes de terre, et puis je prépare ma ligne, je sonde en demandant à Dédé si ma plume dépasse l'eau.

(Note : il faudra trouver le moyen de sonder sans rien demander à personne).

Ensuite, je songe à mettre un asticot au bout de l'hameçon, ici, difficulté, je fais un petit apprentissage pour sentir le gros bout du petit, car l'asticot doit être légèrement piqué du gros bout pour qu'il remue bien. Je prends une petite pelote de terre. J'entre légèrement le crin en laissant dépasser l'hameçon et je la lance devant moi le plus doucement possible. Presque tout de suite, je sens les coups de museaux des poissons. Je sens parfaitement bien un poisson arracher l'asticot de la pelote et d'un coup de ferrage sec j'amène à la surface et dans le bateau un poisson d'un quart de livre et que je reconnais être une vandoise à son museau allongé et à la forme de son corps.

La détente se produit, les gens causent. Dédé est suffoqué, la musique reprend son rythme saccadé. Dédé me dit... ils en sont tous babas! je me demande ce qu'ils pensent vraiment de moi, ces gens-là me prennent-ils pour un fou ou pour un simulateur. Je continue à

*Devant un aveugle, beaucoup de voyants sont des aveugles.*

pêcher tantôt à la pelote, tantôt à la passe. J'ai fait ma ligne moi-même et en vieux pêcheur j'ai chargé le plomb du bas de ligne et en tenant la bannière entre le flotteur et le bout du scion légèrement tendue, j'arrive très bien à sentir les touches, et le soir venu je rentre avec dix livres de poissons différents que j'ai tous reconnus à leurs formes.

Je suis heureux, que m'importe l'opinion des gens, je ne vois plus la belle nature, mais je la sens, je sens le frais de l'eau, le murmure des joncs, le saut des poissons, la sensation des libellules se posant sur mon scion tendu, les heures passent rapides et le calme de la rivière pénètre dans mon être et le repose et il me revint aux oreilles les paroles d'une personne me disant : Vous allez à la campagne, pourquoi faire, vous n'y verrez rien ! Ah ! je n'y verrais rien. Ah ! ils croient que parce qu'un homme est aveugle, il est bon à mettre au rancart.

Eh bien, ils verront le contraire, et que malgré les moqueries et la sottise pitié des gens bêtes, je vivrai avec les mêmes plaisirs qu'eux.

Antony LÉGER,  
5, rue Barbette, Paris.

## MARIAGE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs le mariage de M. Albert Fauvel, du 3<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied, avec M<sup>lle</sup> Marie Étienne.

## LE COURAGE CIVIQUE

Voici une lettre particulièrement intéressante. Je voudrais qu'elle fût lue avec attention par toutes les personnes qui s'intéressent aux blessés aux yeux. Elles y verront combien j'ai raison de répéter : *Plaindre n'est pas consoler !*

Les « voyants » ne se doutent pas combien ils irritent nos camarades par leurs paroles de commisération.

Lorsque, dans la rue, un de nos blessés entend de bonnes dames, dire : « Oh ! le pauvre garçon... Quel malheur !... Moi, j'aimerais mieux être morte », il en est irrité jusqu'à l'envie de leur répondre des injures.

La lettre qu'on va lire leur fera peut-être comprendre. Cette lettre, comme tant d'autres, respire la confiance et le courage. Pour moi, je ne connais pas de plus nobles témoignages de la vaillance des hommes de notre pays. Et je me demande s'ils ne sont pas encore plus admirables maintenant, nos camarades, qu'ils ne

*Il y a des voix qui pour nous sont lumineuses.*

l'ont été au feu. Ou pour mieux dire, si je les admire pour leur héroïsme pendant le combat je les vénère et je les aime pour l'énergie de tous les moments dont ils font preuve en s'adaptant à leur vie nouvelle, avec tant de bonne humeur.

Conneré, le 15 Novembre.

Cher Monsieur,

Sept mois se sont écoulés depuis mon départ de l'école, école dont je garde un profond souvenir, que de choses passées, j'ai à vous raconter.

Arrivé chez moi je fus quelque temps sans travail n'ayant pas encore mon matériel, aussi je me promenais tous les jours seul, les personnes me plaignaient « pauvre garçon » disaient-elles; paroles qui m'ennuyaient, je n'aurais pas voulu les entendre et quand je leur confiais que bientôt je ferais des broches, travailler, ne pas y voir, cela est impossible, me répliquaient-elles, aussi il me tardait de leur démontrer le contraire. Lorsque je pus m'installer mon petit atelier, on vint me voir, on discutait mon travail, pour tous la surprise fut grande, mais bien d'autres regardaient en silence, examinaient toutes mes broches, peu à peu achetaient; deux mois passèrent ainsi, je ne me désespérais pas et d'ailleurs j'avais d'autres occupations, car le 8 juillet je célébrais mon mariage dans l'intimité, depuis ce jour ce fut gagné. On vint me chercher des broches et les pays environnants me félicitèrent, mon travail mon foyer créé tout le monde comprit que désormais je pouvais gagner ma vie. Cependant j'eus du mal à trouver une maison pour fournir des bois. Que de fois la même réponse me vint : impossible cause de la guerre, je cherchais sur le petit memento que vous m'avez donné, une nouvelle adresse, lui écrire, donner ma commande et attendre la lettre, j'eus un bonheur qu'une maison de Paris voulut bien prendre ma commande et depuis ce moment possède tout mon assortiment de broches; que mes personnes du moins eurent la générosité de me pourvoir d'une petite bibliothèque, aussi au soir mon travail terminé je passe une heure à lire mes livres de Braille; lecture qui fait oublier les moments de souffrance, que j'ai endurés, combattre l'ennui perpétuel qui pour moi m'envahit si je n'étais pas absorbé dans toutes mes occupations; aussi combien je conseille à ceux qui se trouvent blessés aux yeux de prendre courage, de vaincre les difficultés qui cessent de se poser devant nous, de les surmonter et de travailler et bientôt ils seront comme moi

heureux de rentrer dans leurs foyers, capables de gagner leur vie et de ne plus avoir le cafard.

Plus tard je vous donnerai de nouveaux détails sur ma situation et veuillez cher Monsieur agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signé : Louis COURTEMANCHE,  
Rue Nationale, Conneré (Sarthe).

## Douze cents francs !

La question dont parle notre camarade LA-CAZOTTE dans sa lettre suivante, me préoccupe depuis longtemps. Je suis intervenu auprès des rapporteurs du projet de loi sur les pensions, MM. MASSE et LEFAS, députés. Ils m'ont fait des promesses. Je ne m'en contente pas. J'ai écrit à M. RIBOT, le ministre des finances, mon collègue et ami, je n'ai pas pu obtenir une solution.

Mais je suis entêté, et je reviendrai à la charge.

Je puis toutefois rassurer nos camarades. Autant qu'on peut affirmer un fait à venir, j'affirme qu'ils auront le supplément de pension de 225 francs qui ajoutés aux 975 francs de pension feront les 1200 francs qui leur sont dus.

Il faudrait que ce fut bientôt. Aidez-moi. Faites les réclamer par vos députés. Écrivez-moi des lettres que je pourrai montrer. J'espère que nos parlementaires en seront émus et que leur indifférence en sera secouée.

Marseille, le 13 Octobre 1916

Monsieur Brieux,

J'ai reçu par l'intermédiaire du Docteur Monthus de Chaumont, un exemplaire du recueil contenant vos lettres aux soldats blessés aux yeux, mon cas donc, puisque je suis aveugle de la guerre, et j'en ai pris connaissance avec le plus vif plaisir et le plus grand intérêt.

Permettez-moi de vous féliciter, pour leur contenu et agréer tous mes remerciements pour les conseils si encourageants que vous nous prodiguez, c'est un précieux réconfort dans notre malheur.

Vous avez parfaitement raison quand vous dites qu'il n'y a que le travail pour affermir notre moral; j'étais avant la guerre employé comme secrétaire à la Compagnie du Gaz à Marseille où je suis entré de nouveau depuis ma blessure comme téléphoniste et j'ai appris dans l'espace d'un mois à mener deux appa-

reils Murat, sans dispositifs pour mon infirmité.

Je fais également, tout comme avant ma partie aux cartes et aux boules. C'est vous dire que j'ai eu vite fait de reprendre le dessus. Une question nous intéresse tout particulièrement, mes camarades et moi. C'est de savoir si le gouvernement n'arrivera pas à nous allouer la pension de 1.200 francs primitivement fixée et qui nous est indispensable pour vivre.

Encore une fois merci, Monsieur Brieux, pour vos lettres si amicales et croyez-moi votre très reconnaissant et tout dévoué.

Signé : Jean LACAZOTTE,  
156, Boulevard Baille, Marseille.  
(Ancien soldat du 115<sup>e</sup> d'Inf. — 2<sup>e</sup> C<sup>le</sup>.)

Nous ne sommes

ni des phénomènes,

ni des déchets !

La très belle lettre suivante se passe de commentaires. Mon ami PANNETRAT, instituteur jette ce cri : *Nous ne sommes ni des phénomènes, ni des déchets !* Que les voyants maladroits et gémissants l'entendent.

Aidez nos soldats blessés aux yeux, oh ! oui, aidez-les, ils en ont besoin, mais ne les désolerez pas par vos apitoiements stériles, ni par des lamentations. Aidez-les sans les plaindre, cela vaut mieux que de les plaindre sans les aider.

4 Novembre 1916.

Monsieur Brieux,

Depuis que je suis atteint de cécité et que je me suis mêlé à la foule du commun des mortels j'ai constaté qu'il existait à notre égard des courants d'opinion bien distincts. Le premier consiste à nous considérer comme des phénomènes et des curiosités. Pensez donc : un aveugle de la guerre ! et cela doit porter bonheur de toucher le bouton de sa veste ! Le second consiste à nous considérer comme un déchet de l'humanité, une guenille qu'on pousse du pied. Pensez-vous à quoi est-il bon, il ne voit plus ! J'ai remarqué que le premier sentiment existe plutôt dans les villes où le peuple souffre de la guerre et a plus de sympathies pour les blessés et le second dans les campagnes où malgré les temps durs, il y a tout en abondance. Nous ne voulons nous autres pauvres aveugles ni de l'un ni de l'autre. Nous voulons vivre comme tout le monde, travailler de notre mieux pour la prospérité du pays auquel nous

Nous avons horreur de votre pitié.

La pitié humilie.

avons fait le sacrifice du plus beau de nos sens. Nous voulons avoir notre place au soleil bien qu'il ne luise plus pour nous. Hélas! C'est votre idéal à vous qui avez appris à nous connaître et à d'autres comme le Docteur Monthus que nous aimons tous deux.

L'autre jour je déjeunais chez une dame de nos amis que je n'avais pas revue depuis mon départ au front et chez qui j'avais passé des soirées assez gaies avant la guerre. Elle causait à peine et d'une voix plutôt triste ce qui m'étonnait d'elle. A un moment du repas, ma femme m'ayant dit quelques paroles en souriant, cette dame s'écria comme si elle venait d'ôter un poids qui l'étouffait : mais on peut donc encore rire avec vous Monsieur Pannetrat. Ce à quoi je lui répondis : Eh! Madame, voulez-vous donc que je pleure! Que ce soit là l'exemple de notre vie nouvelle. Vous n'avez pas changé, disait un de mes voisins. Vous êtes toujours le Monsieur Pannetrat d'autrefois. C'est ce qu'il faut bien prouver au peuple, que nous sommes toujours ce que nous étions, non pas des hommes perdus dans notre obscure nuit mais des hommes conscients d'avoir fait leur devoir et qui demandent à le faire encore.

J'ai été maintes fois depuis ma blessure flatté pour mon courage, je ne sais pas pourquoi. J'ai passé ma vie à enseigner le courage. Fallut-il donc qu'au moment voulu je n'en fisse pas preuve? Avec votre appui nous arrivons à monter à la foule que nous ne sommes ni une curiosité, ni une guenille, mais des gens qui demandent à reprendre leur place qu'ils ont laissée depuis de longs mois. Nous ne demandons pas la charité, mais seulement un peu de compassion pour les souffrances physiques et morales que nous a causées notre infirmité.

Agrez, etc.

Signé : PANNETRAT,  
St-Loup-sur-Aujon (Haute-Marne).

#### EXTRAITS DE LETTRES

de soldats aveugles, écrites à M. VALLERY RADOT, 3, rue St-Dominique, Paris.

« Je me suis occupé à la fabrication du cidre et de scier du bois de chauffage. Je me suis même décidé à apprendre la mandoline sans professeur. Vous voyez, Monsieur, que je ne doute de rien. Près de ma femme et de mon petit neveu, âgé de neuf ans et dont le père est prisonnier et que nous gardons chez nous, je passe des jours qu'un philosophe peut qualifier d'heureux. Si un jour, j'avais besoin de vous, vous pouvez être certain, Monsieur, que je

*Les voix geignardes nous font grincer les dents.*

n'oublierai pas votre adresse, ni celle de Reuilly.

Signé : Albert MORIN, ancien tailleur, à Igé (Orne).

\*\*

Je viens, m'écrit de Hondschoote (Nord) le petit Auguste Lehouck si cordial, si courageux, si gai, je viens vous faire part de tout mon temps, passé depuis mon départ de Reuilly. J'ai prié M. le Directeur de faire tous mes remerciements de mon cœur à vous, cher Monsieur, d'abord et aux gentilles et aimables personnes qui sont dans votre société. Je suis en ce moment chez moi, dans notre chère petite maison où j'étais avant la guerre et maintenant comme j'ai perdu ma mère j'étais obligé de rester avec mon père... J'ai trouvé des gens aimables et gentils... Ceux-là sont des réfugiés Belges que leur maison est brûlée en Belgique et qui font des réparations de bicyclettes et chaussures, donc comme ces personnes sont chez moi on commence à avoir un vrai atelier. J'espère que mon commerce va aller très bien. Dans le pays on ne trouve nulle part des balais, donc tout le monde viendra me trouver. J'ai déjà fait toute la marchandise que j'ai apportée de Reuilly... Et tout le monde vient me demander des brosses et je suis obligé de refuser parce que je n'ai pas de marchandises. Je sais bien que c'est de ma faute, si je n'ai pas osé commencer un vrai commerce avant d'être certain de trouver mon débouché, maintenant comme mon débouché est trouvé, c'est-à-dire des bonnes gens du pays et autour viennent me voir et me félicitent. Donc, cher Monsieur, mon seul désir, c'est de trouver la femme sérieuse et gentille de mon pays. Je ne suis pas bien certain d'en trouver parce que la plupart sont mariés, comme c'est très près du front avec des gendarmes belges. J'espère tout de même que cela viendra. Je ne perds pas courage.

Auguste LEHOUCK, soldat en convalescence, Pont-au-Cerf, Hondschoote (Nord.)

**Nous sollicitons de nos camarades l'envoi de lettres semblables destinées à reconforter les nouveaux blessés.**

**Celles qui seront publiées seront payées dix centimes la ligne.**

## Écoles de province

Nos Lecteurs trouveront ci-après les renseignements concernant les écoles d'Amiens, Bayonne, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Saint-Brieuc, Toulouse et Tours.

Nous avons publié, dans notre premier numéro, la liste des écoles de rééducation de province, et une notice sur l'École de Chartres.

HOSPICE SAINT-VICTOR  
A AMIENS (Somme)

### NOTICE

#### Création et organisation

L'Administration des Hospices d'Amiens a mis à la disposition de l'autorité militaire, un bâtiment destiné à la rééducation des soldats aveugles. Ce bâtiment, absolument vide, peut servir à l'enseignement de 20 aveugles.

Il contient 20 lits; ces lits ont été fournis par le Service de Santé militaire.

Le prix de la pension est fixé à 2 fr. 50 par jour : il n'y a pas d'autres ressources.

Cette somme est payée par le Ministère de la Guerre ou par le Ministère de l'Intérieur.

Moyennant ce prix, l'Hospice se charge seulement de la nourriture, de l'enseignement et des soins médicaux à donner aux soldats aveugles.

Un sergent et deux soldats infirmiers sont chargés de la surveillance.

#### Règlement.

L'emploi du temps est fixé ainsi qu'il suit :  
MATIN

Lever à 6 heures.

De 6 h. à 6 h. 3/4 : Travaux de ménage.

Dortoir, Lavabo.

De 6 h. 3/4 à 7 h. 1/2 : Temps libre.

A 7 h. 1/2 : Déjeuner.

De 8 h. à 11 h. : Rééducation.

Dîner à midi.

Temps libre jusqu'à 1 h. 1/2.

#### SOIR

De 1 h. 1/2 à 4 h. : Rééducation.

De 4 h. à 4 h. 1/2 : Récréation.

De 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 : Rééducation.

De 5 h. 1/2 à 6 h. : Souper.

De 6 h. à 9 h. : Temps libre.

A 9 h. : Coucher.

Les dimanches, visite des parents, amis : de 1 h. à 5 h. du soir.

Les jeudis, après-midi : Promenade et douces.

#### Enseignement.

L'enseignement donné comporte la lecture, l'écriture système Braille, la broserie, le cannage et le rempaillage des chaises.

Cet enseignement est donné par des professeurs aveugles.

Ces professeurs sont au nombre de cinq :

M. Couillard, Mme Couillard, Mme Chrétien : Enseignement intellectuel.

M. Chrétien : Cannage et rempaillage de chaises.

Ces quatre professeurs sont tous d'anciens élèves de l'Institution Nationale de Paris.

M. Dassouville : Brosserie.

Ce professeur a fait son apprentissage aux ateliers d'aveugles de la rue Jacquier, à Paris.

#### Soldats présents :

Catillon, Georges, 132° d'infant. — Bourgeois, Charles, 201° d'infant. — Barbe, Albert, 3° génie. — Ternisien, Charles, 264° d'infant. — Dufлот, Léon, 272° d'infant. — Delattre, Léon, 54° d'infant. — Coguillon, Arthur, (réformé n° 2), Service auxiliaire. — Duchamp, 33° d'infant.

#### Sortis après rééducation.

Lheureux, Jean-Baptiste, 328° rég. d'infant. S'est retiré à Crécy-en-Ponthieu, le octobre 1916, après rééducation, (rempaillage des chaises).

*Tout soldat blessé aux yeux qui en fera la demande recevra gratuitement la brochure de M. Brioux, "Lettres aux Soldats blessés aux yeux", imprimée en noir ou en Braille.*

*N'ayez donc pas peur de nous parler de la lumière.*

## CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE

des Mutilés de la Guerre de Bayonne.  
Section des blessés aux yeux.

Lorsque M. Garat, député-maire de Bayonne fit, en juillet 1915, un rapport sur la création dans notre ville d'un centre de rééducation pour mutilés; il envisagea la possibilité d'y annexer une section de blessés aux yeux. — Des mutilés de cette catégorie lui avaient été signalés, ils se trouvaient disséminés dans les villages environnant Bayonne. Il savait aussi qu'il pouvait compter, à l'égard de ces malheureux, sur le dévouement particulièrement éclairé de M. Léon, aveugle, professeur de philosophie au Lycée de Bayonne et sur le concours précieux d'un autre aveugle devenu accordeur de pianos dans notre ville, et qui a su très intelligemment faire prospérer ses affaires.

L'école mise sur pied, comptait à peine quelques jours d'existence et trois mutilés des bras et des jambes quand se présenta le premier blessé aux yeux de la région. C'était un Landais, joyeux garçon, très courageux, parlant beaucoup de l'avenir qui ne l'effrayait pas du tout. Son vif désir était de se mettre au plus vite au travail.

Il fit en effet de rapides progrès, sous la direction d'un contremaître aveugle et en compagnie d'un autre blessé aux yeux, apprenti comme lui. Les deux blessés devinrent bientôt très adroits dans le paillage, le cannage et le rotinage des chaises; entre temps, ils s'exerçaient à la lecture et à l'écriture en Braille.

Tels furent les modestes débuts de la section d'apprentissage des blessés aux yeux de l'Ecole de Bayonne, quand l'Hospice des Quinze-Vingts apprit les essais heureux tentés dans notre centre. Dès lors, il nous confia quelques-uns de ces mutilés originaires de la région pyrénéenne ou landaise.

Il y en avait quatre à notre école d'apprentissage, lorsque le Ministre de l'Intérieur accepta l'établissement de Bayonne comme concepta l'établissement de Bayonne comme centre régional pour blessés aux yeux.

Et, depuis, les apprentis atteints de cécité, se succèdent sans interruption à l'établissement de Bayonne.

Quelques améliorations ont été apportées dans les ateliers pour les isoler des autres sections d'apprentissage; on a pu, malgré les difficultés d'approvisionnement des matières pre-

mières, ajouter la fabrication des brosses et la vannerie aux travaux de la chaiserie. Si nous avons cru un moment pouvoir arriver à la fabrication de l'espadrille, nous reconnaissons aujourd'hui que le maniement de l'aiguille, présente quelque danger pour nos blessés aux yeux et nous avons renoncé, pour eux, momentanément, à cet apprentissage. Cependant la fabrication des couronnes de perles, peut très bien être entreprise dans notre centre. Nous avons pour cela les éléments nécessaires à l'établissement, tout au moins à proximité de Bayonne.

A l'école, le travail ne manque pas à nos élèves; les chaises à réparer emplissent les magasins, les brosses se vendent en quantité.

Depuis que l'établissement existe, 14 blessés aux yeux sont passés à l'apprentissage ou le continuent. Cinq d'entre eux sont revenus au pays où ils paraissent vivre tranquilles et sans trop grande crainte de l'avenir.

Au centre de Bayonne, les prévenances à l'égard des blessés aux yeux, sont modérées. On les prépare plutôt à la réalité de la vie et aux conditions parfois dures qu'elle exige.

Les bénéfices d'apprentissage sont modestes aussi; on leur abandonne 25 0/0 seulement sur la vente de leurs produits. Aucune retenue n'est faite sur leur pension; ils sont logés, nourris, blanchis aux frais de l'établissement. Ils vont peu en ville, le vaste parc de l'immeuble suffit à leurs promenades quotidiennes.

Tous les jours, à de certaines heures, les portes de l'atelier sont ouvertes à leurs amis et bienfaiteurs qui les font lire en Braille, chantent les vieux airs locaux qu'ils enlèvent en choeur très harmonieusement. Comme ils s'attachent beaucoup à la vie en commun, nous limitons le plus possible le temps d'apprentissage, qui varie de cinq à sept mois. Nous préférons les rendre au plus tôt au pays natal, à leurs familles, à leurs anciennes habitudes.

Quand ils se croient seuls, ils se donnent volontiers à une gaieté qui surprend ceux qui le voient pour la première fois. Ils affectionnent singulièrement les propos d'allure un peu lestes, les chicanes du jeu, car ils jouent beaucoup aux cartes, aux dames. Les conversations joyeuses et les amusements innocents exercent une heureuse influence morale sur ces âmes endolories en leur procurant gaieté, entrain et bonne humeur.

Nous entretenons et nous développons par tous les moyens, cette santé morale si nécessaire pour atténuer leur grand malheur et leur donner une vie très supportable, sinon en faire de hommes heureux.

*Elèves présents à l'école de Bayonne.*

Laluque, Jean, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 34<sup>e</sup> d'infant. Travail des chaises et broserie. — Labbé, Camille, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 7<sup>e</sup> rég. colonial. Travail des chaises et broserie. — Cyrille, Jean-Pierre, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 49<sup>e</sup> d'infant. Travail des chaises et broserie. — Dacharry, Jean-Baptiste, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 7<sup>e</sup> rég. colonial. Travail des chaises et broserie. — Laboudigue, Félicien, soldat de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> groupe d'artillerie d'Afrique. Travail des chaises et broserie. — Lepebie, Bernard, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 7<sup>e</sup> rég. colonial. Travail des chaises et broserie. — Roulet, Jean, soldat de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> zouaves. Vannerie et chaises. — Bidau, Jean, soldat de 2<sup>e</sup> classe, 249<sup>e</sup> d'infant. Lecture et écriture en Braille. — Duluc, Jean, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 249<sup>e</sup> d'infanterie. Travail des chaises.

Tous font du Braille.

## ECOLE DE REEDUCATION DE BORDEAUX

En 1897, M. l'abbé Moureau, curé d'une petite paroisse de la Gironde, ému du triste sort d'un de ses paroissiens aveugle, résolut de l'arracher à la misère matérielle et morale où il sombrait. Il l'envoya à Paris où il apprit la broserie. Son apprentissage fini, il revint à Bordeaux, et sous la direction de l'abbé Moureau, il fonda un petit atelier. Cet atelier prospéra, d'autres aveugles vinrent et bientôt l'abbé Moureau se trouva à la tête d'un atelier important, comptant une douzaine d'ouvriers et d'apprentis.

Il était indiqué que l'abbé Moureau mit son expérience au service de la patrie. Et c'est ainsi que son atelier servit de lieu à la constitution de l'école de rééducation des soldats aveugles.

En raison de son origine et de son fonctionnement, l'Ecole de Bordeaux assure un apprentissage de la broserie extrêmement sérieux. Bien des apprentis civils sont maintenant des ouvriers habiles et même des patrons gagnant aisément leur vie. Quelques soldats sont maintenant établis, et l'avenir leur est aujourd'hui pleinement assuré. A côté des ateliers de broserie, se trouve un atelier de cannage et de rempaillage de chaises. Un atelier de vannerie et une corderie vont fonctionner incessamment.

L'Ecole est installée dans un château, sur les boulevards de la ville. C'est l'ancienne habitation d'une immense propriété aujourd'hui morcelée. Autour du château, de vastes ombrages permettent aux pensionnaires de jouir d'un air pur et de faire de l'exercice, sans sortir de la propriété.

*Soldats présents à l'Ecole de rééducation professionnelle de Bordeaux (Château de Les-cure).*

Bernard, Bertrand, soldat, 12<sup>e</sup> bataillon chasseurs alpins. — Collot, Ernest, maître peintre, 6<sup>e</sup> rég. d'artill. lourde. — Gouny, Jean-Fernand, soldat de 1<sup>re</sup> classe, 344<sup>e</sup> rég. d'inf. — Lardière, Roger, 2<sup>e</sup> rég. fusiliers marins. — Pradel, Pierre, soldat, 14<sup>e</sup> rég. d'infant. — Gouny, Henri-Jean, soldat, 344<sup>e</sup> rég. d'inf. — Bardet, Ernest, soldat de 1<sup>re</sup> cl., 7<sup>e</sup> rég. d'infant. coloniale. — Patissou, Pierre, soldat, 108<sup>e</sup> rég. d'infant. — Bentejac, Bernard, soldat, 11<sup>e</sup> rég. d'infant. — Rinaud, Edmond, soldat, 33<sup>e</sup> rég. d'infant. — Frocane, Lucien, soldat, 6<sup>e</sup> génie.

*Soldats rentrés dans leurs foyers.*

Darnauguilhem, Jean-René, caporal, 4<sup>e</sup> rég. tirailleurs, 90, cours Lamarque de Plaisance. — Viguier, Paul-Auguste, sergent, 143<sup>e</sup> rég. d'infanterie, 14, rue Daru, Paris. (Phare de France).

Domenger, Pierre, soldat, 18<sup>e</sup> rég. d'infant. Bastène, Landes.

Moricel, Constant, 336<sup>e</sup> rég. d'infant. Le Pertre, Bretagne.

Maho, Joachim, soldat, 274<sup>e</sup> rég. d'infant. Guénin, canton de Baud, Morbihan.

Vialatoux, Edouard-François, maréchal des logis, 52<sup>e</sup> rég. d'artill. villa Arhonay, cours Sainte-Anne, Arcachon.

Bordeaux, 31 Octobre 1916.

L'Administrateur :  
A. NONCES.

## ECOLE DE LA PERSAGOTIERE (Nantes)

*Elèves présents :*

Henri Renaudineau, 26<sup>e</sup> d'infant. — Louis Lainé, 3<sup>e</sup> chass. à pied. — Henri Masson, 248<sup>e</sup> rég. d'infant. — François Lamagadur, 251<sup>e</sup> rég. d'infant. — Pierre Layec, 116<sup>e</sup> rég. d'infant. — Yves Leserrec, 17<sup>e</sup> chasseurs. — Jean Leroux, 168<sup>e</sup> rég. d'infant. — J.-B. Durand, caporal, 135<sup>e</sup> rég. d'infant. — François Montfort, 149<sup>e</sup> rég. d'infant. — Joseph-Marie Junot, 265<sup>e</sup> rég. d'infant. — Mathurin Charrier, sergent, 120<sup>e</sup> rég. d'infant.

*Elèves rentrés dans leurs foyers :*

Le sergent Guihard, de Missillac; Oscar Peltier, du département de l'Aisne, pays envahi, à Avignon; Jean Letrahuéc, du Morbihan, Etabliss. Rambouillet; Cyprien Girou. Jean Hoyet, de Méans, près Saint-Nazaire.

*Sous certaines paroles de pitié, nous devinons l'orgueil du voyant.*

*Ne nous parlez pas de résignation: nous ne sommes pas des vaincus.*

## ECOLE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE DE CAEN

(Hôpital Auxiliaire n° 9)

I. *Historique de la création de l'Ecole.* — Après études préliminaires, il a été arrêté un certain nombre de propositions qui furent faites aux Ministères de la Guerre et de l'Intérieur, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Calvados et de M. le Directeur du Service de Santé de la 3<sup>e</sup> Région, et acceptées. Une subvention de 5.000 francs fut demandée au Ministère de l'Intérieur.

Entre autres choses, il fut décidé que l'on profiterait de l'organisation déjà en cours de l'Ecole de rééducation professionnelle des Mutilés de la guerre de la Délivrande et que le centre de rééducation d'aveugles y serait rattaché sous forme de section qui serait pour son règlement et son fonctionnement, filiale de l'Ecole de Reuilly.

L'ouverture de l'Ecole a eu lieu le 7 juillet 1916.

II. *Exposé sommaire de son organisation et de ses ressources.* — Les locaux ont été choisis à l'Hôpital auxiliaire n° 9. Toute une aile très vaste de l'hôpital a été consacrée aux aveugles et prévue pour en placer 40. Cette aile donne sur une très grande cour où se trouve un spacieux hangar avec agrès de gymnastique. Près de cette cour, un beau parc. Toute cette partie est réservée exclusivement aux aveugles. Les bâtiments comprennent un grand dortoir de 14 mètres sur 8 mètres et 6 mètres de hauteur. Plusieurs pièces avoisinantes servent d'atelier, de réfectoire, etc. Elles donnent toutes sur un large corridor central.

Un infirmier spécial est attaché au service des aveugles.

Les ressources sont celles de l'Ecole de Rééducation de la Délivrande, alimentées par une subvention importante du département et de l'Etat, des dons du public et le travail des mutilés.

III. *Règlement établi et emploi du temps.* — Identiques à ceux de l'Ecole de Reuilly.

IV. *Liste des métiers qu'on se propose de faire enseigner.* — Actuellement on a cru devoir se limiter aux travaux de broserie, qui permettent aux hommes de se rendre rapidement compte qu'ils peuvent se procurer un salaire intéressant. Mais l'Ecole a en vue l'apprentissage de la grosse vannerie et le rempaillage des chaises.

V. *Noms des Professeurs.* — Le nombre des aveugles n'étant que de cinq, un seul professeur a été jugé suffisant. Son nom est Grob. Il a 25 ans et habite en temps ordinaire, Cormelles (Calvados), où il est professeur de musique. Il a étudié les travaux de broserie, de rempaillage et de vannerie à Amiens.

M. Villey, professeur à la Faculté de Caen, aveugle, a bien voulu apporter son concours régulièrement à l'Ecole.

VI. *Récréations éducatives.* — Chaque jour une causerie-lecture est faite à 6 heures du soir par une petite société réunie par M. Souriau, professeur agrégé à la Faculté de Caen. Elle comprend des professeurs et des magistrats distingués. Cette heure de délassement utile est extrêmement goûtée par les pensionnaires.

VII. *Personnel dirigeant.* — M. Palyart, administrateur de l'Hôpital auxiliaire n° 9; D<sup>r</sup> Paul Petit, aide-major, Chef du Comité Ophthalmologique de Caen; D<sup>r</sup> Profichet, aide-major, Médecin chef de l'Ecole de Rééducation de la Délivrande; M. Villey, professeur à la Faculté de Caen.

Caen, le 29 Octobre 1916.

### 1<sup>o</sup> Noms et numéros de régiments des élèves présents à l'Ecole :

Duval, 94<sup>e</sup> rég. d'infant. — Giffard, 25<sup>e</sup> rég. d'infant. — Ledouit, 2<sup>e</sup> rég. d'infant. — Lesade, 120<sup>e</sup> rég. d'artill. lourde. — Truffert, 2<sup>e</sup> rég. de zouaves.

### 2<sup>o</sup> Noms et adresses des élèves qui en sont sortis :

David, à Courseulles (Calvados).

## ECOLE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE

des Aveugles de la Guerre de Dijon

Notre Ecole, est installée dans l'Hôpital temporaire n° 76. L'Œuvre du Comité des Cheminots qui fonctionne dans le même hôpital, contribue, à titre purement gracieux à améliorer l'ordinaire de nos élèves; de mon côté j'ai cru devoir prélever sur notre budget pour ajouter à leur maigre café au lait du petit déjeuner, du fromage ou un autre supplément.

Cette Ecole est loin de comprendre tous les aveugles de la région, dont la plupart, au moment de son ouverture (21 août) étaient déjà placés dans d'autres écoles, notamment à Reuilly, à Villeurbanne, à Calluire. Aussi, malgré les diligences les plus actives pour assurer le recrutement de nos élèves, le registre des entrées n'en compte encore que douze.

Le service est assuré par trois infirmiers seulement, dont un caporal, qui est en réalité la cheville ouvrière de l'Ecole, à laquelle il consacre un véritable zèle d'apôtre.

L'enseignement comprend le cannage, le rempaillage, la broserie, la cordonnerie, demain la vannerie, et à titre de complément le Braille, la dactylographie, la musique.

Le même professeur, aveugle lui-même, établi à Dijon depuis vingt ans, donne, moyennant un salaire très faible, des leçons de cannage, de rempaillage et de broserie, et son enseignement a donné des résultats très satisfaisants. Nous fabriquons toutes espèces de brosses, depuis la fine brosse à habits jusqu'à la brosse chiendent, en passant par la brosse à parquet et la brosse de soie à tête arrondie. En m'adressant à l'Intendance militaire, aux hôpitaux, à l'élément civil, par la voie de la presse, aux écoles d'enseignement primaire, j'ai réussi à me procurer gratuitement une grande quantité de vieilles brosses, dont une partie, après le nettoyage nécessaire, peuvent servir à la fabrication de nouvelles brosses, que nous vendons en gros à l'Intendance ou au commerce, et en détail à la population civile.

L'enseignement de la cordonnerie est assurée gratuitement par un cordonnier de Dijon, voyant, appartenant à la réserve de l'armée territoriale. Ici le succès a dépassé nos espérances, et il est vraiment regrettable que le nombre de nos élèves soit si restreint. L'un d'eux, Marchal — que régulièrement je n'aurai pas dû porter sur la liste ci-jointe — nous a quitté hier, pour s'établir dans son village, après cinquante jours seulement d'apprentissage, et, au dire du maître cordonnier, un apprentissage de plus longue durée ne pourrait que le perfectionner, sans rien lui apprendre de nouveau pour le ressemelage et les réparations des chaussures. Avec un tel maître et de tels élèves — ils ne sont que trois! — je n'ai pas craint de passer avec l'Intendance, pour le rassemelage, un marché assez important, qui s'exécute à la satisfaction des parties contractantes. Plus de cent paires ont déjà été rendues, sans un seul repos, ce qui ne nous empêche pas de travailler et même de préférence pour la clientèle civile, qui laisse plus de bénéfice. A nos yeux, le ressemelage est pour nos aveugles, le métier de l'avenir, car il peut s'exercer partout et n'a rien à craindre de la concurrence, de la surproduction ou du machinisme, dont risquent tant de souffrir les autres métiers.

Les bénéfices provenant de la vente des objets fabriqués, est attribué dans la proportion de

20 0/0 à l'Ecole et de 80 0/0 aux élèves, entre lesquels cette quote-part est répartie en raison de leur production respective. Il en est qui arrivent à gagner 2 francs par jour, et même plus. J'estime qu'une fois installée, nos cordonniers, ou plutôt nos savetiers, réaliseront facilement 4 francs par jour, chiffre auquel ne sauraient prétendre les chaisiers ou les brosiers.

Un seul de nos élèves étudie le Braille. Un piano, que nous avons loué, est à la disposition d'infirmiers et élèves. La machine à écrire a deux adeptes, qui réussissent à merveille.

Pour répondre à mon appel fait par la voie de la presse, des correspondants se sont offerts pour les jours de sortie.

Un règlement tout paternel assure la discipline de l'Ecole.

La plus grande cordialité règne entre élèves. Tous me donnent la plus grande satisfaction.

Directeur : HUGUENEY.

Liste des soldats blessés aux yeux, actuellement présents à notre Ecole de rééducation.

Rolland, Emile, 1<sup>er</sup> groupe d'aviation, à Ambérieu. Rect. Besançon. — Bérain, Ulysse, 15<sup>e</sup> rég. territorial d'infant. — Chanson, Gabriel, 27<sup>e</sup> rég. d'infant., Dijon. — Grosjean, Alphonse, 62<sup>e</sup> d'artill., Saint-Cloud. — Marchal, Charles, 360<sup>e</sup> rég. d'infant. Neufchâteau. — Vilain, Justin, 4<sup>e</sup> rég. d'infant., Auxerre. — Gillot, Marius, 11<sup>e</sup> génie, Epinal. — Belleret, Louis, 10<sup>e</sup> rég. d'infant., Auxerre. — Durand, René, 4<sup>e</sup> chass. à pied.

Liste des soldats aveugles établis chez eux après leur sortie de l'Ecole.

Grenier, Henri-Jules, brosier, rentré le 13 septembre chez ses parents, à Saint-Amour (Jura).

Marchal, Charles-Léon-René, cordonnier, rentré chez lui, à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne).

ÉCOLE NATIONALE  
D'OSIÉRICULTURE ET DE VANNERIE  
DE FAYL BILLOT

### LISTE

des blessés aux yeux présents  
au 1<sup>er</sup> novembre 1916 à la Section  
des Mutilés de guerre.

Orcel Alfred, classe 1901, 7<sup>e</sup> rég. du génie. — Mauriceau Louis, classe 1912, 66<sup>e</sup> rég. d'infant., 7<sup>e</sup> Cie. — Gérard Edouard, classe 1906, 16<sup>e</sup> rég. d'infant., 5<sup>e</sup> Cie.

*Si je suis le plus frappé, j'ai le droit d'être le plus fier.*

*On ferme les yeux pour mieux voir en soi-même.*

## ECOLE DE LYON-CALUIRE

L'École professionnelle des soldats aveugles de Caluire est issue d'une entente entre la Société de Secours aux blessés militaires et le groupe lyonnais de l'Association Valentin Haüy. Celle-ci apportait à l'œuvre commune sa compétence technique, sa longue habitude des métiers permis à la cécité; celle-là procurait, en même temps que l'abri indispensable dans un de ses hôpitaux, la garantie morale et matérielle de sa puissante organisation.

Le 12 mai 1915, une première démarche fut tentée par l'Association; trois jours après, la Croix-Rouge donnait à cette initiative son assentiment chaleureux; c'est que dans chacune d'elles, deux âmes généreuses s'étaient tout de suite rencontrées et comprises. Sur leurs instances et avec le bienveillant appui du Service de Santé, l'hôpital auxiliaire n° 19 fut choisi pour l'ouverture, à la date du 5 juin suivant, d'un atelier d'apprentissage.

Choix admirablement justifié d'ailleurs; car les blessés aux yeux y étaient soignés depuis longtemps avec une tendresse particulière. Mais cette charité spontanée si précieuse par là même au cœur humain, risquait de manquer d'expérience et de méthode. La reconnaissance officielle allait les lui procurer: le 18 décembre l'école était définitivement accréditée pour 30 élèves avec maximum fixé à 60.

Dès lors, les services rendus n'ont fait que s'y multiplier, grâce à un dévouement à l'affût de tous les progrès.

Dans le vaste institut des frères de Caluire, les apprentis demeurent mêlés aux autres blessés. Une sollicitude attentive les entoure néanmoins, mais dénuée de tout excès nuisible à leur effort de réadaptation.

Groupés simplement dans un des dortoirs du rez-de-chaussée, les 14 aveugles présents à la fondation, purent se rendre de plain-pied dans les deux modestes pièces réservées tout d'abord à leurs travaux.

À droite l'atelier, où, le matin de 9 à 11 heures, le soir de 2 à 5 heures, sous la direction de professeurs aveugles eux-mêmes, fournis par l'Association Valentin Haüy, se confectionnaient les brosses, les paniers, les cannages de chaises, que la même Association se chargeait ensuite d'écouler dans son magasin de vente lyonnais.

*Ne pleurez pas sur moi, je ne suis pas mort.*

À gauche, la salle d'études, où de dévouées institutrices bénévoles enseignaient le Braille, la dactylographie et la musique.

Mais l'espace devint vite insuffisant, le Braille dut émigrer, passer la cour, s'installer dans une nouvelle salle, tout un monde nouveau peuplé de tablettes de métal, de machines à écrire, de pianos et de livres blancs. La cordonnerie, dernière venue de la colonie, fut forcée de se construire elle-même une cabane bien au-delà, dans les régions encore inhabitées.

Mais qu'importe la distance aux élèves. Croissant d'audace à mesure que leur école croissait en étendue, c'est à peine si les 38 élèves d'aujourd'hui se servent de leur badine, quand ils montent l'escalier où s'achèment à travers les arbres.

Pour de plus longs trajets, des clairvoyants, pris parmi les convalescents de l'hôpital, leur offrent un concours pressé. À leur bras, les élèves sortent jeudis et dimanches, à leur bras aussi, chaque jour ouvrable, les apprentis massés, les étudiants en sciences et en lettres se rendent en ville pour y suivre les cours.

Tout Caluire aime et vénère son École d'aveugles; les habitants se disputent les occasions de recevoir et de choyer ces hôtes d'élite, qui les rémunèrent de leur sympathie par un rejaillissement de gloire.

Caluire est par eux à l'honneur; il est vrai qu'un petit groupe zélé des aveugles y est sans cesse à la peine: une petite imprimerie Vaughan vient d'y être créée par leurs soins, pour la propagation des livres en Braille.

Les élèves qui, à la fin de l'apprentissage, dressent non loin de là leur établi de brosseur, y reviennent fréquemment avec plaisir et profit. Ceux qui s'éloignent davantage, en emportant avec l'outillage et les matières premières indispensables un souvenir vivifiant et durable qu'alimentent sans cesse des conseils et des secours efficaces.

Ils tournent vers leur ancienne école des yeux qui demeurent quand même les yeux de la foi et de l'espérance. N'est-ce pas là qu'ils ont acquis une nouvelle vie? Là qu'ils se sont régénérés eux-mêmes dans le travail, après avoir régénéré la France dans leur sang. Caluire est devenu pour chacun d'eux une seconde petite patrie, trop heureuse de concourir à l'acquittement des dettes de la grande.

Signé : L. B.

## LYON-CALUIRE

Elèves présents à l'école au 25 Octobre 1916

(par ordre d'ancienneté.)

Michel, Henri, soldat, 52° d'infant., 5° Cie. — Roulet, Fernand, soldat, 97° d'infant., 1<sup>re</sup> Cie. — Dewitte, René-Georges, soldat, 365° d'infant., 19° Cie. — Bouton, Pierre-Joseph, soldat, 99° d'infant., 30° Cie. — Févelat, Jean-Louis-Marie, soldat, 172° d'infant., 13° Cie. — Thévenard, Gustave, caporal, 13° d'infant., 8° Cie. — Lecomte, Fernand, cavalier, 4° hussard, 1<sup>er</sup> escadron. — Constantin, Paul, soldat, 8° colonial, 12° Cie. — Blot, Georges, caporal, 5° territ., 11° Cie. — Jacques, Pierre-Constant, soldat, 22° chass. alpins, 4° Cie. — Chaumérac, Albert, soldat, 367° d'inf., 13° Cie. — Badel, Pierre, soldat, 23° d'infant. 8° Cie. — Gerbelli, Georges, sergent, 2° zouaves, 7° Cie. — Abiven, Jean-Marie, soldat, 44° colonial, 5° Cie. — Schcettel, Alexandre, brigadier, 45° d'artil, 101° batterie. — Olivier, Pierre-Edouard, soldat, 146° d'infant., 12° Cie. — Granet, Ernest-Gatien, soldat, 63° chass. alpins, 8° Cie. — Monneret, Léon-Jules, soldat, 5° chass. à pied, 2° Cie. — Lallemand, Joseph, soldat, 210° d'infant., 19° Cie. — Dormont, André-Eugène, soldat, 42° chass. à pied, 8° Cie. — Binio, Pierre, soldat, 87° d'infant., 8° Cie. — Moussy, Emile-Antoine, soldat, 4° génie, Cie 7/13. — Francart, Julien, soldat, 174° d'inf., 7° Cie. — Rochelet, Pierre, soldat, 95° d'inf., 6° Cie. — Bouix Samuel, soldat, 28° chass. alpins, 2° Cie. — Guinet, Louis-Antoine, soldat, 12° chass. alpins, 1<sup>re</sup> Cie. — Beaume, Jean-Arsène, soldat, 340° d'infant., 22° Cie. — Ger Ben Auza, soldat, 3° tirailleurs indigènes, 7° Cie. — Piolet, Germain, soldat, 28° chass. alpins, 1<sup>re</sup> Cie. — Vachon, Louis, 172° d'infant., 3° Cie. — Tranchant, Adrien, 1<sup>re</sup> classe, 122° d'infant., 2° Cie. — Guyennet, Joseph-Constant, soldat-brancardier, 23° d'inf., 10° Cie. — Pinardon, Joseph, soldat, 90° d'infant., 3° Cie. — Brailly, Fleury-Pierre, soldat, 75° d'infant., 9° Cie. — Boudeville, Charles-Eugène, soldat, 212° d'infant., 23° Cie. — Buy, Benoît-Jean, soldat, 163° d'inf., 7° Cie. — Hilaire, Gustave, soldat, 261° d'infant., 22° Cie. — Raynaert, Théodore, soldat, 2° territ., 16° Cie.

## ECOLE DE REEDUCATION

DE LYON-VILLEURBANNE

Etat nominatif des aveugles présents à l'École.

Audibert, Auguste, caporal, 8° rég. d'inf. coloniale. — Henry, Paul, clairon, 50° bat. de chass. à pied. — Dessaix, Louis, 2° cl., 230° rég. d'infant. — Déglise, Frédéric, 2° cl., 31° bataillon de chass. à pied. — Bezatti, Maxime, 2° cl., 30° d'infant. — Chanut, Charles, 2° cl., 10° d'infant. — Poirson, Georges-Marie, 2° cl., 146° d'infant. — Venier, Pierre, 2° cl., 29° d'infant. — Mézières, Henri, 2° cl., 29° d'infant. — Tépenier, Nicolas, sergent, 334° d'inf. — Charrière, Alphonse, caporal, 171° d'infant. — Perroux, Lucien, 2° cl., 30° d'inf. — Aucaigne, Jean-Antoine, 2° cl., 56° d'inf. — Demayer, Jacques, caporal, 96° d'infant. — Champey, Louis, 2° cl., 27° d'infant. — Crozon, Léon-François, maître pointeur, 48° rég. d'artil. — Veyrat, Jean, 2° cl., 104° d'infant. — Malessard, Léon-Henri, 2° cl., 1<sup>er</sup> rég. de chass. à cheval. — Bourlot, Fernand, 2° cl., 80° d'infant. — Vial, Fernand, 2° cl., 75° d'infant. — Combarré, Charles-Simon, caporal, 169° d'inf. — Braun, Jules, 2° cl., 167° d'infant. — Jean, Pierre, 2° cl., d'infant. — Chomarot, Jean, caporal 12° chass. alpins. — Baizet, Pierre, 2° cl., 11° chass. alpins. — Guignon, Frédéric, 2° cl., 99° d'infant. — Gauthier, Julien, sergent, 27° chass. alpins. — Goudier, Claude, sergent, 57° rég. d'infant. coloniale. — Michallet, Joseph, caporal-fourrier, 157° d'infant. — Talmard, Jean, 2° cl., 414° d'infant. — Bernollin, Pierre, 2° cl., 4° rég. de zouaves. — Berruel, Louis, 2° cl., 340° d'infant. — Focé, Désiré, 1<sup>re</sup> cl., 24° chass. alpins. — Neuvesselle, Henri, 2° cl., 99° d'infant. — Guerrier, Jean, sous-lieutenant, 158° d'infant. — Podevin, Félix, 2° cl., 165° d'infant. — Burnier, Jean-Claude, 1<sup>re</sup> cl., 321° d'infant. — Pion, Louis, 2° cl., 252° d'infant. — Legrand, Auguste, 2° cl., 26° chass. à pied. — Allemand, Célestin, 2° cl., 261° d'inf. — Barré, Georges, 2° cl., 11° dragons.

**Le « Journal des Blessés aux yeux n'est pas mis dans le commerce; il est adressé à ces blessés et aux personnes qui s'intéressent à eux.**

*Tout bonheur que la main n'atteint pas, n'est qu'un rêve.*

## ECOLE DE REEDUCATION

DES SOLDATS AVEUGLES

Rue Paul, à MARSEILLE

C'est en septembre 1914. Parmi les premiers grands blessés, que l'on apporte à l'hôpital, il en est un qui a perdu la vue. Tous et toutes se lamentent désespérément sur son sort : « Le monde connaît si peu les aveugles!... » Mais étant en contact avec eux depuis ma plus tendre enfance, je pense le contraire; cette blessure morale est donc guérissable. Sur mes instances, le Docteur m'autorise à m'occuper de ce condamné à tous. Quelle détresse chez ce pauvre père de famille! Pourtant, après quinze jours de sollicitations, mon élève veut bien envisager de réapprendre un métier : « la sparterie », car c'est ce qui me paraissait le plus rapproché de sa profession. Quatre mois sont écoulés, il connaît son affaire. Un matin, mon oiseau a chanté dans sa cage, en l'occurrence, un petit coin de l'hôpital que l'on m'avait sacrifié, et je vous assure, avec le secret espoir d'une prompte reprise. D'où venait cette joie de l'élève? « Mais, c'est parce que je viens de jouer un tour à mon professeur, répondit-il, j'ai réussi à faire le travail tout seul, et puis que vous alliez être contente. » Certes, je l'étais!

Voilà comment j'ai eu mon premier élève, qui, maintenant, dans son petit village, a repris, ainsi que cela était promis entre nous, son métier de cordonnier. A ce moment-là, c'était de l'extraordinaire et de l'inattendu.

La guerre dure toujours... Les aveugles augmentent... Mes élèves se succèdent... Que va-t-on faire? Beaucoup de bonnes volontés sont prêtes. Il manque le Chef qui doit faire naître l'Ecole de Rééducation régionale. Ce Chef, nous le connaissons tous...

A leur arrivée, voilà le mot d'ordre : « Ce Monsieur est bien bon, mais il exagère! Moi, sans mes yeux, je ne ferais ni ceci, ni le reste. »

Nous voilà donc aux prises avec le fameux cafard (animal dangereux pour nos futurs apprentis). Le Directeur se met à l'œuvre pour le combattre pied à pied; tous les instants sont bons, il faut gagner la partie à tout prix. Et voilà comment il fallut près de deux mois pour qu'un jeune fantassin voulut bien consentir à manier quelques outils. Au contact de ces objets connus, sa physionomie s'éclaircit; et sur ma demande, il répondit : « Oh! Alors! pensez-donc, si je ne savais pas ce que c'est qu'un sécateur? » Et le voilà s'amusant à tailler de l'osier, le lendemain matin, timidement, il vint

s'installer à l'établi et ainsi tous les jours. Il réussit un fond, une petite corbeille, il siffotte, il chante, il est heureux. Brieux avait raison!

### Liste des élèves présents

Dupuy, Marius, sous-lieutenant, 106° d'inf. — Vichet, Marius, sergent, 58° d'infant. — Borla, Joseph-Antoine, soldat, 2° cl., 363° d'infant. — Chabert, Joseph-Lazare, soldat 2° cl., 6° d'infant. coloniale. — Delfieux, Pierre-Antoine, soldat 2° cl., 5° d'infant. — Lotte, Victor, soldat 2° cl., 351° d'infant. — Lieutaud, Louis-Isidore, soldat 2° cl., 14° chass. alpins. — Fauchier, Joseph-Marius, soldat 2° cl., 42° d'inf. coloniale. — Nardy, Louis-Antoine, soldat 2° cl., 203° d'infant. — Coulomb, Joseph-Léon, soldat 2° cl., 341° d'infant. — Briffaud, Georges, soldat 2° cl., 13° d'infant. — Droguet, Louis, (externe), caporal, 203° d'inf.

Boeri, Jean-Baptiste, soldat 2° cl., 373° d'infant. Rentré dans ses foyers à Penta de Casinca, canton de Vescovrode (Corse).

Gouilley, Marius, soldat 2° cl., 149° d'inf.

## MAISON

### DES SOLDATS AVEUGLES

#### DE MONTFERRAND

Cette maison a été instituée le 22 mars 1916, par lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet du Puy-de-Dôme. Elle a été installée à Montferrand, dans un bâtiment dépendant de l'Institution Sainte-Thérèse, mis à la disposition par le Service de Santé. Une annexe de l'hôpital temporaire n° 88 occupe une partie des locaux; les pensionnaires de la maison sont nourris par l'hôpital 88 et règlent chaque mois leur dépense avec lui. M. le D<sup>r</sup> Teulières, Médecin-Chef du 88, donne ses soins aux pensionnaires de la maison.

L'installation matérielle est assez bonne. Les pensionnaires disposent d'une grande salle de récréation, d'une autre grande salle formant atelier, d'un réfectoire, d'un dortoir pouvant contenir 30 lits et d'un atelier de vannerie, installé dans une construction provisoire. Ils ont pour se promener, une terrasse en partie couverte, une grande cour plantée d'arbres et un verger. Ils peuvent également se promener sans danger, dans les chemins ruraux qui avoisinent la maison.

L'Institution est régie par un Directeur civil, nommé par le Préfet et assisté d'un gestionnaire, le sergent Rigal, et d'un secrétaire, le sergent Chabozy. L'adjudant Grand, placé à la tête de l'annexe du 88 facilite à ses collègues l'accomplissement de leur tâche.

Le règlement de la maison, calqué sur celui de Reully, est appliqué avec la plus entière bienveillance. L'esprit des pensionnaires est excellent.

Les industries montées à Montferrand sont : la broserie, le cannage et le rempaillage, la vannerie, le ressemelage. Deux des pensionnaires ont suivi des cours de massage, l'un d'eux est en état de rendre des services et doit être employé dans les hôpitaux.

Vingt-huit pensionnaires ont passé jusqu'ici par la maison. Sur ce nombre, huit ont été dirigés sur les centres de rééducation appartenant à leurs régions d'origine. La maison compte actuellement vingt élèves.

Les fonds nécessaires à son fonctionnement ont été fournis par le Ministère de l'Intérieur et par des particuliers. Le Directeur a touché jusqu'à ce jour 11.591 fr. 50. Il a organisé trois caisses : La Caisse Générale reçoit les grosses subventions et a couvert les dépenses d'aménagement, d'outillage et de fabrication. Elle a reçu jusqu'à ce jour 9.940 fr. Le Directeur a encore en caisse une somme de 3.500 fr. et 1.300 fr. lui sont promis de façon ferme. La Caisse n° 2 est destinée à faciliter aux pensionnaires sortants, leur établissement et la mise en train de leur industrie. Elle a reçu 1.012 fr. 15 et ses dépenses montent à 70 fr. La Caisse n° 3 sert à l'amélioration de l'ordinaire, elle est remplie par les menus dons et profits. Elle a reçu 639 fr. 35 et dépensé jusqu'à ce jour 180 francs.

La maison est dans une situation relativement prospère, cependant de nouvelles et considérables dépenses devront être effectuées pour le renouvellement des matières premières, le développement de nos industries et l'organisation d'un atelier d'ajustage, qui continuerait pour nos pensionnaires un puissant élément d'émulation.

Nos hommes appartiennent presque tous à la classe rurale, sont peu lettrés et ne marquent pas une grande curiosité pour le Braille

C. DESDEVICES DU DEZERT.

*Ne nous dites pas que nous avons été des héros.*

*Vous ne savez pas quand il nous a fallu le plus de courage.*

## ECOLE DE MONTPELLIER

L'Œuvre des Soldats aveugles est le complément patriotique de l'Œuvre des Aveugles civils, Filiale de Reully et de l'Association Valentin Haüy, ces deux œuvres sont connexes, mais elles restent distinctes au point de vue budgétaire. Elle comporte un compte rendu spécial avec indication de ses origines, de son organisation, de son fonctionnement, de ses desiderata et de ses ressources.

### I. — Origine

Il existe en France près de deux mille soldats aveugles, une centaine dans la seule région de Montpellier. Une telle situation était absolument imprévue et il fallait d'urgence y remédier.

L'assistance régionale des aveugles de guerre devait avoir pour base la rééducation professionnelle et pour élément principal l'école-atelier avec broserie, chaiserie, vannerie, Braille, dactylographie et musique. Dans ces conditions élémentaires, l'aveugle civil par son propre travail accroîtra ses ressources et subviendra plus aisément à ses besoins personnels et familiaux. L'Etat doit donner le nécessaire, et l'assistance fournir le superflu. C'est dans cet esprit qu'ont été institués l'œuvre et les écoles-ateliers des soldats aveugles de la région de Montpellier.

Le nombre de nos aveugles de guerre depuis le début est de 34; neuf sont rentrés dans leurs foyers après une instruction professionnelle plus ou moins complète ou ont été dirigés sur leurs écoles régionales.

Nous possédons actuellement 25 aveugles, dont 21 internes et 4 externes.

Les internes restent à l'école-atelier. Les externes sont mariés et logent en famille avec leur femme et leurs enfants, dans des logements particuliers qui leur sont gratuitement attribués.

Les métiers comprennent : la broserie, la chaiserie, la vannerie; on y pratique en outre le filet, le raphia et le macramé, le Braille et la dactylographie, enfin le chant et la musique. Nous avons six professeurs aveugles et un clairvoyant avec de nombreuses dames et de nombreuses répétitrices bénévoles.

Quelques élèves ne font pas de vannerie, mais presque tous s'appliquent pour leur usage personnel au Braille et à la dactylographie.

*L'ennui est la nuit intérieure.*

La journée, de 8 heures à 12 heures et de 14 à 19 heures, est généralement bien remplie. En outre des sorties régulières du dimanche et du jeudi, on autorise quelques sorties occasionnelles. Il y a aussi des promenades organisées à la campagne et des concerts intimes. Enfin, des vacances sont largement réparties aux grandes fêtes de l'année et en août et septembre.

Le logement scolaire est très confortable et hygiénique à l'intérieur comme à l'extérieur.

L'alimentation est de premier ordre avec supplément hospitalier et cuisine de famille.

Le vestiaire est également soigné avec fouritures diverses, costumes de travail et costume de sortie.

Le moral enfin est particulièrement surveillé au point de vue personnel, familial, social et patriotique.

Nos dames assistantes et nos demoiselles auxiliaires sont à cet égard particulièrement utiles.

#### Ressources.

Les recettes proviennent entièrement de subventions (2.500) ou souscriptions (5.819). Les dépenses résultent principalement des frais d'installation, d'outillage, d'aménagement et d'entretien; ils s'élèvent depuis l'origine à 22.793 francs.

#### Désiderata.

Il faut tout d'abord développer la bonne tenue, la gymnastique, les jeux et les sports.

On pourrait multiplier les réunions récréatives et instructives, les causeries pratiques et amusantes sur divers sujets à la portée de chacun. Joignant l'utile à l'agréable, nous devons à nos aveugles de guerre toute satisfaction et le maximum de bien-être. Il nous faut aussi les préparer à leur nouvelle vie et les y aider de toute façon. Nous donnons au départ un outillage professionnel complet avec des matières premières pour la fabrication. Les brosses ordinaires à production peu lucrative, sont fournies à l'occasion avec 5 0/0 de bénéfice net.

Nous désirons aussi offrir à chaque élève une tablette pour Braille et une machine à écrire. Bien entendu, les costumes et trousseaux scolaires personnels leur restent acquis. Un diplôme artistique est remis à chaque élève méritant.

Enfin nous comptons établir des visites amicales dans les familles des aveugles avec secours éventuels aux plus besogneux et aux plus méritants.

#### Noms des élèves présents à l'école :

Alquier, Germain, 80° d'infant. — Arnould, Arsène, 165° d'infant. — Benoit, Edouard, 3° d'artill. — Bicheron, Marius, 92° d'infant. — Céré-Labourdette, 7° col. — Chabbert, — Chouet, Jean-Baptiste, 1° col. — Coichelin, Justin, 1° Cie de chass. forestiers. — David, Clément, 88° territ. — Debosserre, Henri, 87° d'infant. — Delmas, Henri, 25° d'infanterie. — Devèze, Gédéon, 112° d'infanterie. — Digne, Marius, 312° d'infant. — Lovière, Léon, 4° col. — Mas, Louis, 1° génie. — Maury, Gaston, 20° d'infant. — Mazardier, François, 163° d'infant. — Morin, Pierre, 1° légion étrangère. — Nègre, Louis, 328° d'infant. — Scotto, Dominique, zouaves. — Surin, Gilbert, 100° territ. — Tauriac, Calixte, 341° d'infant. — Crochet, Henri, 2° génie.

#### ECOLE DE LA PERSAGOTIERE A NANTES

L'Institut Départemental de la Persagotière était depuis déjà de longues années avant guerre, une Ecole d'éducation de jeunes aveugles et de sourds-muets. Cette Ecole, organisée sur l'initiative du Conseil général de la Loire-Inférieure, était alimentée par les subsides du Département. Au moment de la mobilisation les élèves étant en vacances, les bâtiments de l'Ecole furent réquisitionnés par le Service de Santé, pour y établir l'hôpital complémentaire n° 6 et la plupart des professeurs de l'Institut Départemental furent mobilisés. Ceux d'entre eux que leur âge ou leurs infirmités rendaient impropres au service militaire, demeurèrent au service de l'hôpital militaire, comme infirmiers bénévoles.

La guerre a entraîné ainsi qu'on sait, beaucoup de coups de blessures aux yeux. Tous les blessés de cette catégorie qui avaient été hospitalisés dans la XI<sup>e</sup> Région furent, par les soins du Service de Santé, hospitalisés à l'hôpital complémentaire n° 3, situé à Nantes, rue Médecin, où ils étaient soignés par M. le Professeur Sourdille, ophtalmologiste distingué.

La présence à Nantes de ces nombreux aveugles, suggéra à la Commission de Secours aux Blessés, qui elle-même était une création départementale, la pensée qu'il y aurait intérêt à profiter des connaissances techniques des professeurs de la Persagotière, pour fournir à ces aveugles, la rééducation, dès que l'état de la blessure ne nécessiterait plus leur présence à l'hôpital n° 3. Elle s'entendit donc avec le Service de Santé, pour obtenir leur transfert à la Persagotière où les professeurs non mobilisés commencèrent à leur apprendre la lecture Braille, l'écriture, etc...

Il fut ensuite entendu entre la Commission de Secours et le Service de Santé, qu'une salle de 25 lits serait mise à la disposition des aveugles de la guerre dans l'hôpital militaire de la Persagotière. La Santé se chargeant de la nourriture et du coucher de ces aveugles, tandis que la Commission de Secours, par l'intermédiaire de ses professeurs civils, leur fournirait la rééducation. Trois ateliers furent créés, l'un de broserie, le second de vannerie, un troisième de chaiserie, chacun d'eux sous la direction d'un contremaître spécial. L'établissement compte aujourd'hui 26 aveugles. La Commission de Secours examine les moyens d'augmenter son effectif.

On y enseigne : la lecture et l'écriture Braille, l'écriture au crayon à l'aide d'un guide-main; la dactylographie; la musique, l'accord des pianos; la chaiserie; la broserie, la vannerie. L'atelier de chaiserie y fonctionne depuis ses débuts. Les ateliers de broserie et de vannerie n'ont commencé que vers le 20 juin 1916.

#### ECOLE de SAINT-BRIEUC

L'Ecole de rééducation professionnelle des soldats aveugles bretons qui s'est ouverte à Saint-Brieuc, le 23 juillet dernier, sous le haut patronage de M. Cornu, Préfet des Côtes-du-Nord et de M. Servain, Maire de la Ville, compte aujourd'hui 20 élèves : 7 des Côtes-du-Nord; 6 d'Ille-et-Vilaine; 4 du Finistère et 3 du Morbihan. Les locaux qu'elle occupe lui ont été cédés, à titre purement gracieux, par l'Hospice civil en même temps qu'une grande cour et un vaste jardin où les soldats aveugles peuvent se promener en dehors des heures d'atelier.

L'Ecole a pour Directeur, M. Félix Thomas, Docteur et agrégé de l'Université et pour Administrateur, M. Servain, Maire et M. E. Herlont, Directeur de l'Hospice.

Les métiers enseignés jusqu'ici à l'école sont : la broserie, la chaiserie : cannage, rotinage et rempaillage; la corderie et la vannerie.

Tous les élèves apprennent la broserie et pour être sûrs de ne pas rester inoccupés, plus tard, un, et même quelquefois deux autres mé-

tiers; le choix de ces métiers est naturellement déterminé par leur utilité présumée dans les différentes régions où nos aveugles comptent se retirer.

Chaque jour des leçons de Braille sont données à ceux qui paraissent aptes à en profiter. Deux de nos aveugles très bien doués, peuvent déjà lire couramment et écrire; quatre autres commencent à déchiffrer. L'un d'eux apprend, en outre, la dactylographie.

L'Ecole de Saint-Brieuc a adopté, dans ses grandes lignes, le règlement de l'école de Reully, dont elle n'est qu'une filiale.

Les élèves de l'école étant relativement peu nombreux et de la même région, une étroite camaraderie s'est très vite établie entre eux, qui contribue puissamment à les habituer à leur vie nouvelle. Cette camaraderie continuera certainement après l'école et rendra l'entraide plus facile.

#### Noms et numéros de régiments des élèves présents à l'Ecole.

Sauvage, François-Marie, 324° d'infant. — Mauny, Pierre-Marie, 121° d'infant. — Le Teuff, Julien, 317° d'infant. — Cagneul, François-Joseph, 13° hussards. — Frénay, Mathurin-Jean-Marie, 288° d'infant. territ. — Touric, Jean, 161° d'infant. — Trotel, Ernest, 202° d'infant. — Grall, Sébastien, 174° d'infant. — Maho, Joachim, 271° d'infant. — Moisan, Mathurin, 116° d'infant. — Pasquiou, Yves-Marie, 73° d'infant. territ. — Robert, Julien, 1° dragons. — Purault, Louis, 73° d'infant. territ. — Bouguen, Jean-François, 337° d'infant. — Tallec, Jules, 99° d'infant. — de Bizemont, André, 241° d'inf. — Dolo, Léon-Louis, 30° d'artill. — Blaire, Julien, 110° d'infant.

#### Noms et adresses des élèves sortis de l'Ecole.

Le Cam, Yves-Marie (Hôpital militaire de Rennes), 5° d'infant. coloniale.

Nogès, Joseph (Hôpital n° 5, Rennes), 262° d'infanterie.

Le Directeur de l'Ecole,  
FÉLIX THOMAS.

## ECOLE DE TOULOUSE

(Château de Bellevue)

La Maison de rééducation des soldats aveugles, installée au Château de Bellevue, a été ouverte le 5 juillet 1916, pour recevoir les soldats aveugles en instance de réforme ou réformés. Sa création est due à l'initiative de M. Lucien Saint, Préfet de la Haute-Garonne et à la générosité du Conseil général. L'installation et l'aménagement de l'établissement ont été confiés au D<sup>r</sup> Lautré, Inspecteur de l'Assistance publique, chargé de contrôler le fonctionnement et la gestion de la maison.

L'Ecole est dirigée par M. Dupuy, sous-économiste du Lycée de Toulouse, en sursis d'appel. Deux professeurs aveugles, de l'Institut de Toulouse, qui ont donné depuis longtemps des preuves de capacité, sont chargés d'enseigner les travaux manuels et de faire l'éducation intellectuelle des pensionnaires; il est institué en outre un cours de musique.

En sus du système Braille, les élèves sont initiés à la dactylographie et font l'écriture ordinaire. Le premier atelier installé fut celui de broserie, puis la fabrication du balai qui constitue une industrie locale beaucoup plus rémunératrice; on fait aussi le rempaillage de la chaise et bientôt fonctionnera l'atelier de vannerie.

L'Ecole peut recevoir 20 élèves et le budget de l'azote prévoit une dépense de 40.000 francs couverte par une contribution du Département, la vente des objets manufacturés et une subvention de l'Etat.

Je tiens à signaler que plusieurs soldats, pendant leur séjour à l'hôpital, avaient manifesté l'intention de se soustraire à la rééducation; ils ont complètement changé d'avis au bout de quatre ou cinq jours de présence à Bellevue, et y demeurent avec plaisir quoique réformés aussi a-t-il été décidé avec le Directeur du Service de Santé militaire de Toulouse, que tout soldat aveugle, avant d'être définitivement réformé, doit être dirigé sur l'école de Bellevue pour y faire en quelque sorte, un stage et s'il persiste à ne pas vouloir faire de la rééducation, il est renvoyé dans ses foyers après réforme; nous n'avons jusqu'ici qu'un cas comme cela.

Signé : Docteur LAUTRE.

## ECOLE DE TOURS

(Saint-Symphorien)

Le Comité d'Assistance aux Convalescents militaires de la 9<sup>e</sup> Région, après avoir créé, au mois d'avril 1915, un établissement de cent lits pour les mutilés de la guerre, faisant de la rééducation, a dû prendre, comme annexe, un immeuble situé à Saint-Symphorien, où il pouvait recevoir vingt mutilés. Au mois de mai dernier, il lui a été demandé de transformer cette annexe en une Ecole de rééducation pour les soldats aveugles. Cette école a été ouverte le 25 mai 1916. L'immeuble dans lequel elle est installée, situé à la porte de Tours, est entouré de vastes jardins, où des allées bordées de grillages, permettent aux élèves de se promener sans danger et où des barres parallèles sont mises à leur disposition. Il comprend, outre les locaux affectés à l'administration, à la cuisine au réfectoire et à la lingerie, deux dortoirs pouvant recevoir vingt-cinq élèves, une salle d'étude, des ateliers de chaiserie, de broserie et de vannerie et des magasins pour les matières premières et les produits fabriqués.

Les élèves non réformés ou dont la pension n'est pas liquidée, sont admis gratuitement à l'Ecole. Ceux qui jouissent d'une pension ou d'une gratification renouvelable versent un franc par jour, jusqu'à concurrence, toutefois, du montant de leur pension ou de leur gratification. Les élèves qui sont mariés et pères de plusieurs enfants ne subissent aucune retenue. Ceux qui sont mariés sans enfants ou pères d'un seul enfant, de même que ceux qui ont des charges de famille ou dont la gratification est inférieure à 400 francs, peuvent obtenir la remise partielle et même totale de la retenue.

Les élèves touchent, dès leur entrée à l'Ecole, une prime de 20 francs par mois, dont un moitié leur est remise, l'autre moitié étant portée sur un livret de Caisse d'épargne à leur nom. Ils touchent, en outre, pour tout travail d'une valeur commerciale, un salaire égal à celui d'un ouvrier exerçant la même profession. Ils bénéficient de la prime au travail tant que ce salaire n'atteint pas 50 francs par mois.

Indépendamment de la broserie, de la vannerie, du paillage, du cannage et du rotinage de chaises, les élèves apprennent la lecture et l'écriture par la méthode Braille. Il est donné des leçons de musique à ceux qui le désirent.

Depuis sa fondation, l'Ecole a reçu vingt-cinq élèves : deux l'ont quittée après avoir terminé leur apprentissage, deux sont allés dans des écoles plus voisines de leur pays, un est décédé. Elle a actuellement quinze élèves.

L'augmentation du nombre des ateliers est en ce moment à l'étude.

Signé : Félix ROBERT,